

Rapport d'activités

Édition
Juillet 2018

**Aménagement
du territoire**



**Développement
économique**



**Eau
assainissement**



20
217



**Développement
durable**



Propreté



Transports et mobilités

Sommaire

Le Mans Métropole - Présentation	p. 3
Les faits marquants	p. 4
Aménager le territoire	p. 5-10
Études urbaines et planification	p. 5
Aménagement urbain	p. 6-7
Mobilités	p. 8-9
Voirie - éclairage	p. 10
Améliorer le cadre de vie	p. 11-17
Développement durable	p. 11
Propreté et collecte des déchets	p. 12-13
Eau et assainissement	p. 14-15
Espaces péri-urbains	p. 16-17
Dynamiser le territoire	p. 18-23
Action économique	p. 18-20
Enseignement supérieur, recherche	p. 21
Investissements	p. 22-23
Renforcer la solidarité	p. 24-28
Insertion et emploi	p. 24
Politique de la ville	p. 25
Habitat et logement social	p. 26-27
Handicap	p. 28
Finances	p. 29-35
Maîtriser le budget	p. 29-31
Gérer au quotidien	p. 32
Gérer la dette	p. 34-35
Contacts	p. 36



Photographie de l'année 2017, ce rapport d'activité est une nouvelle occasion de saluer l'action impulsée depuis 1983 par Jean-Claude Boulard, président de Le Mans Métropole disparu en ce mois de mai 2018. Vous y retrouverez la plupart des grandes réalisations qu'il a accompagnées toutes ces années : l'Arche de la Nature, le tramway,

le développement du quartier d'affaires Novaxis/Novaxud, l'extension du réseau de chaleur pour valoriser la chaleur produite par l'UVED.

Durant ses mandats, le territoire de la Communauté urbaine du Mans s'est agrandi, passant de huit communes à sa création en 1972 à 19 communes aujourd'hui.

Cinq nouvelles communes ont en effet rejoint Le Mans Métropole au 1er janvier 2017 (Chaufour-Notre-Dame, Fay, Pruillé-le-Chétif, Saint-Georges-du-Bois et Trangé), portant la population à près de 211 000 habitants et impliquant des aménagements concernant les transports en commun, l'entretien du patrimoine routier, la collecte des déchets, l'eau et assainissement...

Au cours de ces dernières années, un travail d'optimisation et de recherche d'économies a été réalisé par les élus et les services. Il permettra d'aborder le budget 2019 dans une situation financière satisfaisante et de proposer ainsi de nouvelles bases pour orienter le développement de notre action publique territoriale.

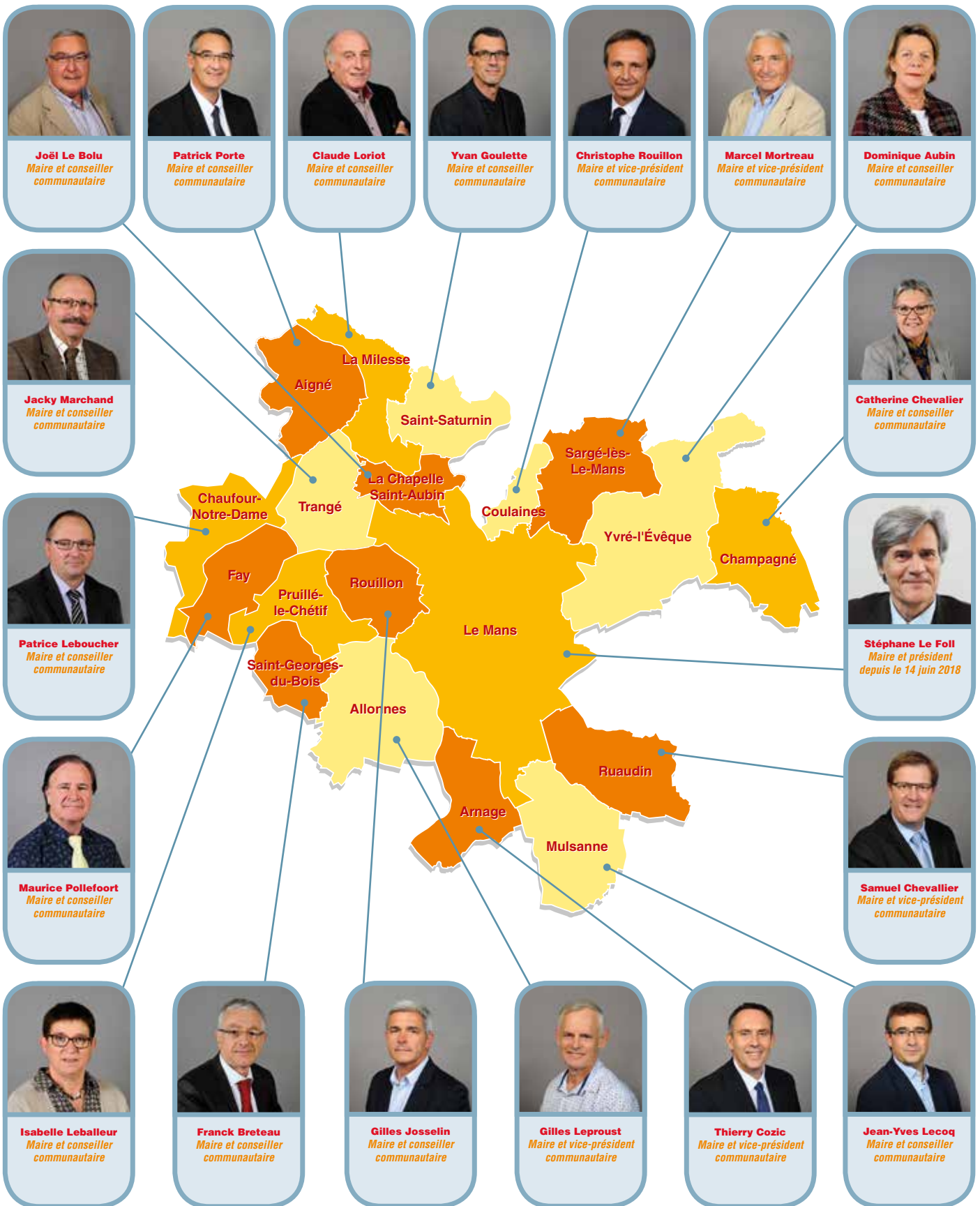
Les priorités d'action devront privilégier les interventions et investissements répondant aux grands enjeux que représentent la transition énergétique et le développement durable, la santé et l'attractivité de l'agglomération, tout en maintenant le niveau de service public offert aux habitants.

Le budget 2019 traduira la poursuite des optimisations déjà engagées, tout en proposant une première étape de mise en œuvre d'un nouveau programme d'actions répondant, autour des axes identifiés, aux enjeux de développement sur les grands thèmes portés par le territoire de Le Mans Métropole.

Stéphane Le Foll
Président de Le Mans Métropole
Maire du Mans

19 communes

210 904 habitants



Faits marquants de l'année 2017



Le temps fort de l'année 2017 pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme communautaire fut le débat mené en juin dans chaque Conseil municipal des communes membres puis au Conseil communautaire sur les orientations du Projet d'aménagement et de développement durables.

Le Plu communautaire

Le 1^{er} semestre 2017 a principalement été consacré à la formalisation des grandes orientations du Projet d'aménagement et de développement durables. Ce PADD s'articule autour de huit thèmes : l'organisation territoriale, l'habitat, le développement économique et l'équipement commercial, les déplacements, le paysage et l'environnement, les objectifs de modération de la consommation d'espace, les énergies et le développement numérique.

Il a fait l'objet d'une lettre du PLU publiée en septembre 2017.

Préalablement aux débats menés en juin dans les différentes assemblées, ce projet politique a été concerté avec les habitants dans le cadre de sept réunions publiques organisées sur le territoire. La déclinaison à l'échelle communale de ces orientations générales a été engagée dès le 2^e semestre avec l'organisation de réunions dans chacune des communes pour mettre au point le projet. Deux réunions des groupes territoriaux ont également eu lieu en octobre et novembre sur les thèmes du règlement et des principes du zonage et sur celui de la programmation en logements.

Le règlement local de publicité communautaire

Au cours de l'année 2017, le recensement de l'ensemble des dispositifs de publicité et enseignes sur Le Mans Métropole en collaboration avec les communes s'est poursuivi. Le groupe de travail "entrée de ville" a été réuni en novembre pour échanger sur ces éléments de diagnostic et sur les enjeux qui en ressortent. Ce travail se poursuivra sur les autres thématiques portant sur les zones d'activités, les centres urbains et secteurs de grands équipements.

Les Plu communaux

En parallèle à l'élaboration du Plu communautaire, certains Plu communaux ont fait l'objet d'adaptation pour permettre la mise en œuvre de projets (déclaration de projet portant sur la mise en compatibilité du Plu du Mans pour permettre l'extension du lycée Bellevue, modification du PLU d'Allonnes pour faciliter la mise en œuvre de la Zac de la Bussonnière – secteur Perrières, modification simplifiée du Plu d'Aigné suite à une erreur matérielle et enfin révision allégée du Plu d'Yvré-l'Évêque pour permettre l'installation d'un nouveau siège agricole).

Études urbaines : développement et renouvellement de la ville

Sur la commune d'Allonnes, une étude de stratégie urbaine a été engagée. Elle a pour but de définir un plan guide à horizon 2030, afin de poursuivre la transformation urbaine de la ville. Cette étude servira de référence pour l'écriture de la convention de renouvellement urbain qui sera contractée avec l'Anru. Sur la commune d'Arnage, l'étude sur les conditions d'urbanisation du secteur de La Héronnière a permis de recenser l'ensemble

des atouts et contraintes de ce site et de définir différents scénarios d'aménagement. Sur la commune de La Chapelle-Saint-Aubin, avant le lancement d'une consultation pour désigner le futur aménageur de l'opération d'aménagement qui se fera au sud du bourg dans la continuité de la Zac Cœur de Vie 2, différents temps de concertation avec la population ont été organisés dont notamment une réunion publique, des échanges spécifiques avec la profession agricole, les propriétaires, les riverains et les associations ainsi qu'une exposition présentant le projet en mairie durant 3 mois.

Les opérations foncières

En 2017, Le Mans Métropole a procédé à des acquisitions nécessaires aux opérations de renouvellement urbain et de restructuration des centres-bourgs sur les communes d'Allonnes, d'Aigné et d'Arnage (709 000 € au total). Les acquisitions pour le Boulevard Nature ont été poursuivies. D'autres acquisitions ont été menées pour les aménagements de voirie pour environ 100 000 €. En matière de cession, Le Mans Métropole a vendu un terrain situé à Saint-Martin de Pontlieue, pour un montant de 1 000 000 € à proximité de la station d'échange du tramway, à la société Nexity, permettant la réalisation d'un programme immobilier de 106 logements et d'une surface de bureaux. Le Mans Métropole poursuit également sa politique de cession de foncier dont elle n'a plus l'utilité : trois maisons et un terrain pour 335 000 €.

Le droit des sols

Le service Urbanisme Foncier instruit les demandes d'autorisation liées au droit des sols. À ce titre, il accompagne les communes et les porteurs de projets notamment sur les permis d'aménager et les permis de construire d'envergure.

Les chiffres

2 271 dossiers d'autorisation d'occupation des sols (déclarations préalables, permis de construire, de démolir, d'aménager),

5 492 certificats d'urbanisme

200 visites de commission de sécurité sur la Ville du Mans

834 logements autorisés sur Le Mans Métropole dont **48 %** en logements individuels.

7 déclarations préalables de publicité

164 déclarations préalables d'enseigne

501 autorisations de travaux instruites

269 dossiers examinés par la commission intercommunale d'accessibilité

3 149 déclarations d'intention d'aliéner (DIA) déposées



Améliorer le cadre de vie

L'aménagement des espaces publics de l'agglomération s'est poursuivi en 2017, avec de nouveaux projets permettant d'améliorer le cadre de vie des habitants.

Le Mans - Rues des Minimes, du Tertre et Saint-Charles

Les travaux d'aménagement ont permis la réfection des sols avec un pavage en pierre naturelle et la mise en place d'un nouvel éclairage. Ces aménagements qualitatifs assurent une déambulation agréable et mettent en valeur le cadre architectural de cet axe commerçant majeur, tout en intégrant les contraintes d'accès pour les livraisons et les services gestionnaires.
Maître d'œuvre : services communautaires
Montant de l'opération : 2 000 000 € TTC
Durée des travaux : 7 mois

Rouillon – VC 246

L'aménagement de la VC 246, en entrée nord du bourg de Rouillon, a été réalisé avec la création d'une liaison cycles et piétons sécurisée, notamment pour les élèves du lycée agricole de la Germinière qui empruntent cet axe. L'aménagement a permis la réduction de la vitesse automobile, la sécurisation du carrefour avec la VC 411, l'amélioration de l'accès aux arrêts de bus et la valorisation de l'entrée de ville de Rouillon en l'intégrant dans son environnement paysager.
Maître d'œuvre : services communautaires
Montant de l'opération : 1 000 000 € TTC
Durée des travaux : 6 mois



Champagné – Rue des Ajoncs

La rue des Ajoncs est située au cœur d'un quartier résidentiel à l'ouest de Champagné. Son aménagement a permis de marquer le caractère résidentiel de la rue, de sécuriser et d'améliorer les déplacements piétons et cycles, de mettre en place un éclairage et de gérer les eaux pluviales.

Maître d'œuvre : services communautaires
Montant de l'opération : 500 000 € TTC
Durée des travaux : 7 mois

Projets en cours ou à l'étude

En 2017, des travaux d'aménagement ont été réalisés sur les rues des Corbières et du Cantal et aux abords de la salle Antarès au Mans, sur le giratoire des Maréchaux et la rue des Capucines à Sargé-lès-le Mans. Par ailleurs, la réalisation de la dernière tranche de la traversée principale de Chaufour-Notre-Dame a été lancée dans le cadre de l'intégration des communes de la communauté de communes du Bocage Cénomans. Plusieurs études de projet ont été poursuivies : la rue Germain-Pilon, le boulevard Demorieux et le giratoire de la Foresterie route de Laval au Mans, le parking du Verger à l'Arche de la Nature, l'aménagement d'un giratoire au carrefour des VC 147 et VC23 à Allonnes sur la route de La Suze, l'avenue du Mans et le giratoire sur la RD314 à Yvré-l'Évêque, le boulevard Saint-Nicolas et la rue Jean-Cocteau à Coulaines, la rue de Nettleham à Mulsanne ainsi que la traversée du bourg d'Aigné. Le Mans Métropole a également mandaté des maîtres d'œuvre pour étudier les projets d'aménagement du secteur des rues Voltaire et Cordelet au Mans ainsi que de l'avenue Nationale à Arnage (en concertation avec les habitants).

Réalisations 2017 :
5 560 000 €



D.R.

Développer de nouveaux quartiers

QUARTIERS D'HABITAT

Afin de permettre l'accueil de nouveaux habitants et le développement des activités économiques, Le Mans Métropole a poursuivi la mise en œuvre d'opérations d'aménagement sous forme de lotissements et de zones d'aménagement concertées (ZAC). Ces opérations sont soit confiées à des aménageurs, soit réalisées en régie.

ZAC de la Cartoucherie - Le Mans

La commercialisation de la phase Ouest de la ZAC s'est poursuivie en 2017. Les études liées à l'aménagement du prolongement du Boulevard René-Cassin ont été lancées.

Aménageur : Cénovia

ZAC Halle de Brou - Yvré l'Évêque

La commercialisation de l'îlot 9 est en cours. Les travaux de viabilisation provisoire de la rue Sainte-Marie à la rue Kenneth-Moody ont été menés. Sarthe Habitat a engagé la construction de deux immeubles (33 logements) et de trois maisons de ville.

Aménageur : Cénovia

ZAC Nationale - Le Mans

Le programme réalisé par YesWimmo pour le compte de Le Mans Métropole Habitat (47 logements dont 4 maisons individuelles) et la venelle (rue Joseph-Kessel) desservant le cœur de l'îlot ont été livrés en 2017. La mise en location de ces logements a débuté en avril 2017. Plus au nord, un permis de construire pour une résidence services a été délivré.

Aménageur : Cénovia

ZONES D'ACTIVITÉS

Ruaudin - ZAC des Hunaudières

Les travaux d'aménagement du secteur E, compris entre le boulevard des Hunaudières, le Chemin des Queutes et la RD338, ont été réalisés en 2017. La commercialisation des 6 ha de terrains est en cours

Aménageur : Le Mans Métropole

ZAC du Fouillet - Le Mans

La zone d'activité du Fouillet/Aéroville est en cours de commercialisation. Trois ventes ont été conclues en 2017. D'autres contacts ont été entamés pour un quatrième terrain. Il reste quatre parcelles disponibles.

Aménageur : Cénovia

ZAC Ribay Pavillon - Le Mans

Sur la première tranche du secteur Bellechasse, 10 lots ont été vendus en 2017. Les études se poursuivent dans l'objectif d'aménager de nouvelles tranches opérationnelles. Un permis de construire pour 31 logements, sur l'îlot Jacques-Brel, a été octroyé à Khor immobilier.

Aménageur : Cénovia

ZAC Multisites - Trangé

La ZAC, de 33 ha, comprend quatre secteurs distincts. Le programme de construction est d'environ 250 logements (sur 12 ans). L'opération prévoit également la réalisation de quelques locaux commerciaux et des terrains destinés à l'activité économique.

Une tranche est en phase de travaux de finitions et deux tranches en cours de viabilisation.

Aménageur : Nexity

ZAC de la Bussonnière

Le dossier de réalisation de la ZAC a été approuvé par le Conseil communautaire en juin 2017, permettant à Cénovia d'engager la viabilisation d'un terrain de lots libres à partir du mois de septembre.

Aménageur : Cénovia

Lotissement de La Tremblais - La Milesse

La zone d'activités de la Tremblais est destinée à l'accueil d'entreprises artisanales et de petites industries. La surface cessible est d'environ 5,5 ha divisée en 11 lots à bâtir. Deux ventes ont eu lieu en 2017.

Aménageur : Le Mans Métropole

ZAC de La Pointe - Sargé-lès-Le Mans

Des études ont été engagées pour la réalisation de la desserte du secteur du Calvaire depuis la route départementale 301 afin de permettre la viabilisation et la commercialisation du terrain. D'une surface cessible d'environ 8 ha, le terrain fera l'objet d'un découpage en plusieurs lots. Les travaux d'aménagement sont prévus en 2018. Le reste de la zone a fini d'être commercialisé en 2017.

Aménageur : Cénovia

Participation financière à l'équilibre des opérations d'aménagements 2017 :
2 300 000 €
Dépenses des opérations en régie 2017 :
268 000 €



Un réseau de transports qui poursuit son évolution

L'année 2017 a été marquée par la mise en place de la desserte des cinq nouvelles communes du Bocage Cénomans au travers de trois lignes offrant aux habitants un service public de transports adapté. Par ailleurs, après une année de procédure de renouvellement du contrat de délégation de service public, la Setram a été retenue pour exploiter le réseau de transport collectif urbain et des mobilités. Le projet de la halte ferroviaire Le Mans Hôpital Université se poursuit avec le lancement en 2017 des études d'avant-projet.

La desserte du Bocage Cénomans

Depuis le 2 janvier 2017, le réseau de transport public dessert les cinq nouvelles communes de Le Mans Métropole grâce à trois nouvelles lignes de transport fonctionnant en complément des lignes de ramassage scolaire et TIS du Conseil Départemental. Trois lignes sont affrétées en véhicules de gabarit réduit :

Ligne 32 sur les communes de Pruillé-le-Chétif et Fay, Ligne 33 sur les communes de Chaufour-Notre-Dame et Trangé Ligne 34 sur la commune de Saint-Georges-du-Bois. L'offre de transport proposée est mixte avec des horaires fixes et des horaires en TAD (Transport à la demande) du lundi au samedi. Le dimanche, tous les horaires sont à la demande. Après quelques mois d'activité, il a été observé une fréquentation en constante augmentation, nécessitant en conséquence une adaptation des capacités de transports (mini bus 20 places, renfort à certaines heures), des horaires et des itinéraires.

17 novembre 2017... les 10 ans du tramway

Le mois de novembre 2017 aura été marqué par le dixième anniversaire de la mise en place de la première ligne de tramway, le 17 novembre 2007. Tout au long de cette journée, des animations ont été proposées aux habitants en partenariat avec la Setram, exploitante du réseau, et les commerçants du centre-ville, notamment au niveau des stations République, Préfecture et Gares. Entre 2007, année de mise en service de la première ligne de tramway et 2017, avec un réseau étoffé d'une deuxième ligne de tramway (2014) et d'un Bus à Haut Niveau de Service (2016), la fréquentation des voyageurs a progressé de 30%, témoignant la nécessité de ces grands projets.

Les études du projet de la halte ferroviaire

Les études préliminaires et géotechniques, réalisées par les bureaux d'études Artélia et Rail-Concept, ont été remises en février 2017. Elles ont permis de définir le programme, l'estimation financière et le calendrier de l'opération et d'approfondir le scénario d'aménagement proposé. Une convention a été signée en juillet 2017 entre la SNCF Réseau, la Région et Le Mans Métropole afin de lancer les études d'avant-projet (AVP) sur le périmètre de SNCF Réseau. D'une durée de 12 mois, ces études doivent mesurer les enjeux techniques et économiques du projet ainsi que les délais de réalisation eu égard aux contraintes ferroviaires. Ces études, estimées à 294 519 € HT valeur septembre 2015 soit, valeur courante, 310 000 € HT, seront financées à parité entre la Région (130 200 € HT) et Le Mans Métropole (130 200 € HT). Elles bénéficient par ailleurs d'une aide de l'État au titre du contrat de plan État-Région 2015-2020 (49 600 € HT).

- **34** rames de tramway
- **126** bus (60 au GNV et 66 diesels) dont **85** bus standards, **36** bus articulés, **10** BHNS (GNV) et **5** midibus - **13** Minibus
- **643** salariés à la Setram
- **8 559 589** km parcourus
- **30 817 454** voyages soit +3,1% par rapport à 2016
- **25** lignes de bus **874** points d'arrêts
- Parkings relais Antarès : **380** places et Bartholdi : **450** places
- Parc vélos : **935** vélos dont **717** à assistance électrique
- Recettes issues de la tarification auprès des usagers : **13 187 352 €** HT soit un taux de couverture des dépenses par les recettes atteignant **30,2 %**
- Contribution forfaitaire versée par Le Mans Métropole à la Setram : **35 432 309 €**
- Recettes provenant du versement transport (VT) : **43 116 420 €**

La procédure de renouvellement de la délégation de service public (DSP)

L'année 2017 a été marquée par le lancement de l'appel d'offres pour le renouvellement de la Délégation de Service Public pour l'exploitation du service public urbain de la mobilité pour une durée de 7 ans.

La proposition de retenir la Setram en tant que délégataire du nouveau contrat a été entérinée par délibération du Conseil Communautaire du 14 décembre 2017. La signature du contrat par les deux parties est intervenue le 15 décembre 2017.

Des négociations ont été menées tout au long de la procédure afin de faire évoluer l'offre pour parvenir à une proposition finale de qualité. Ainsi, d'un point de vue technique, l'offre rééquilibre le cadencement des deux lignes de tramway avec une plus forte fréquence sur la première ligne et intègre également des chronolignes dans le réseau à compter de 2021.

La Setram propose par ailleurs :

- Le développement de l'offre de location de vélo à assistance électrique (VAE) avec une augmentation du parc à 1000 VAE dès 2018 et 1200 en 2019,

- Une offre de covoiturage avec 2 services : l'un lié au covoiturage urbain avec l'application « Boogi » intégrant l'offre de transports publics dans l'organisation des parcours ; l'autre « Cmabulle » orientée vers le covoiturage lié aux activités des enfants,
- Une offre de mobilité connectée est proposée au travers d'une application numérique globale Setram et de nouveaux services internet

Du point de vue financier, le contrat prévoit :

- Une charge nette pour la collectivité (contribution financière forfaitaire – recettes commerciales) qui s'établit contractuellement à 32 246 030€ en 2024 (229 252 378€ sur la durée du contrat) contre 33 505 550€ en 2016, soit une baisse de 1,259 M€ en moyenne annuelle.
- Des recettes usagers qui augmentent globalement rapportées au km commercial soit 2,05€/km contre 1,87€/km en 2016
- Un taux de couverture des charges par les recettes commerciales en augmentation de 2% entre 2017 et 2024.

Optimiser le service public de stationnement en ouvrage

Des panneaux de jalonnement dynamique

Afin de favoriser le stationnement en sous-sol et libérer l'espace public, Cénovia Park a mis en œuvre en 2017, dans le cadre de la troisième année de son contrat d'exploitation, de nouveaux services. Par ailleurs, le programme de rénovation des parkings se poursuit.



Onze panneaux de jalonnement dynamique ont été implantés sur des axes importants de circulation. Ce nouveau dispositif permet de diriger les usagers en amont vers les parkings du centre ville ou de la gare et d'informer les automobilistes sur le nombre de places disponibles dans les parkings.

Une rénovation complète du parking de la République

Le parking de la République a été rénové dans sa totalité. Cet ouvrage, fort fréquenté en centre ville, commençait à devenir vétuste et la dimension des places de stationnement n'était plus

en adéquation avec le gabarit des voitures d'aujourd'hui. Les quatre niveaux ont été entièrement rénovés offrant des places de stationnement plus confortables après la suppression de 53 places et une réorganisation de la circulation à l'intérieur du parking. L'ambiance générale plus claire et plus lumineuse a rendu ce parking plus attractif en générant un meilleur sentiment de sécurité. La loge du gardien a été déplacée pour plus de visibilité et offrir un meilleur confort aux usagers.

La dépenalisation du stationnement payant

La décentralisation du contrôle du stationnement payant de surface prévue par la loi Maptam donne aux collectivités territoriales, à partir du 1^{er} janvier 2018, une nouvelle compétence leur permettant d'assurer une gestion complète de leur politique de stationnement. Pour ce faire, Cénovia a dû mettre aux normes fin 2017 l'ensemble du parc des horodateurs aux nouvelles modalités du stationnement payant et son adaptabilité au paiement sans contact (smartphone, internet).

Les chiffres clés

12 parkings en ouvrage soit **3 638** places de stationnement

1,92 million de véhicules, fréquentation des parkings en ouvrage (**1,89** million en 2016)

3 489 458 € : Chiffre d'affaires généré par Cénovia dans le cadre de la DSP

607 277 € : Redevance versée à Le Mans Métropole

774 196 € : Investissements (Jalonnement dynamique, rénovation Parking République, dépenalisation)

Maintien et amélioration du patrimoine

En 2017, Le Mans Métropole a poursuivi sa politique de développement des mobilités, centrée sur les pratiques et les usages des citoyens et a veillé à l'amélioration du patrimoine routier communautaire et de ses équipements connexes. Ses actions contribuent à la sécurité et au confort des usagers du domaine public et facilitent l'accès à l'espace public sur l'ensemble du territoire.

Extension du périmètre de Le Mans Métropole

Au 1^{er} janvier, le périmètre d'intervention de Le Mans Métropole s'est étendu à cinq nouvelles communes (Chaufour-Notre-Dame, Fay, Trangé, Pruillé-le-Chétif et Saint-Georges-du Bois) opérant ainsi un transfert de compétence pour l'entretien de 81km de voiries supplémentaires soit 169 voies, 16 nouveaux ouvrages d'art, un carrefour à feux et 1261 points lumineux. Dans le cadre de cet élargissement, Le Mans Métropole a repris la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement

des routes de Trangé et Rouillon sur Pruillé-le-Chétif. Ce programme d'aménagement d'un montant **547 030 €** a permis de pacifier sur 550 m la circulation sur l'axe principal venant de la route de Laval (RD357). Les travaux ont duré quatre mois au cours desquels a été réalisée la réfection complète de la voirie avec mise aux normes PMR de trottoirs. Des plateaux ralentisseurs et des chicanes ont été également mis en place avant l'arrivée dans le cœur de la commune.

Faciliter et sécuriser les déplacements des usagers

Afin de promouvoir les modes doux et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, des aménagements complets de voirie avec création de plateaux ralentisseurs, mise en conformité de quais bus et réaménagement de stationnement ont été réalisés

rue de Guetteloup, au Mans (157 504 €), rue de Coutant à Saint-Saturnin (179 700 €), place Marcel-Letang à Ruaudin (297 252 €). À cela s'ajoutent des réfections complètes de voirie telles que la rue du Pavé, au Mans, pour un montant de **294 700 €**.

Poursuite de l'amélioration du patrimoine routier

La collectivité assure l'entretien des voiries, des ouvrages d'art et équipements connexes tout au long de l'année. Afin de maintenir le confort et la sécurité des usagers de l'espace public, une enveloppe de **3 046 506 €** a été affectée en section de fonctionnement pour la réfection des tapis de chaussées et travaux divers.

Focus sur chantier

Suite au constat en 2016 de pathologies sur les tabliers du pont de la Foucaudière, une analyse a été effectuée par un bureau d'étude en juin/juillet 2017. Les conclusions ont montré qu'il était nécessaire de mettre en place les butées métalliques et de conforter le terre-plein central. Ce chantier s'est déroulé de nuit en octobre 2017, sous consignation SNCF, pour un montant de **82 000 €**.

Entretien du réseau d'éclairage public

Toujours pour tendre vers un objectif, de sécurité et d'amélioration du service, des programmes spécifiques ont été mis en œuvre en matière d'éclairage public tels :

- Le remplacement d'armoires électriques pour un montant de **395 550 €** notamment sur les communes de Pruillé-le-Chétif (32 800 €), Arnage (36 000 €) et Yvré-l'Évêque (40 000 €),
- La mise en conformité de carrefours à feux pour un crédit global de **200 000 €** parmi lesquels deux carrefours de la rocade : avenue Jean-Mac/Clémenceau (105 105 €) et La pointe/Estienne-d'Orves (35 216 €).

Il convient également de souligner

la poursuite du programme de renouvellement de lanternes pour un montant de **1 360 000 €**. Action particulière pour cette année 2017, le renouvellement de lanternes a été accompagné d'un remplacement conjoint, ENEDIS /LMM, de câbles nus sur les rues Tristan-Bernard et Mexico au Mans ainsi que sur la commune de Champagné. Cette opération garantit la sécurité des riverains ainsi que celle des travailleurs à proximité des lignes. Par ailleurs, une réfection complète du réseau d'éclairage sur les rues François-Mitterrand et Pierre-Mendès-France sur la commune de Mulsanne a été effectuée pour un montant de **613 075 €**.

Les chiffres clés

- **220** carrefours à feux tricolores
- **224** Km d'itinéraires cyclables se décomposant en **116** km de bandes cyclables et **108** km de pistes cyclables
- **160** doubles - sens cyclables
- **150** aires piétonnes et zones de rencontres
- **60** contrôles d'accès par bornes semi-automatiques et **20** contrôles automatiques.
- **35 056** foyers lumineux
- **3 386** voies soit **1350** Km de voirie
- **5 781** places de stationnement payantes : **3755** places en ouvrage et enclos - **2481** places de stationnement de surface.
- **1 140** permissions de voirie délivrées comprenant : **865** permissions pour travaux, **197** terrasses et **78** enseignes
- **5 032** arrêtés délivrés

Réseau de chaleur : le projet d'extension et de modernisation se concrétise

Le contrat de concession du réseau de chaleur métropolitain, signé en juillet 2016, se concrétise en 2017 avec le démarrage des travaux et l'application de la nouvelle tarification sur une année pleine.

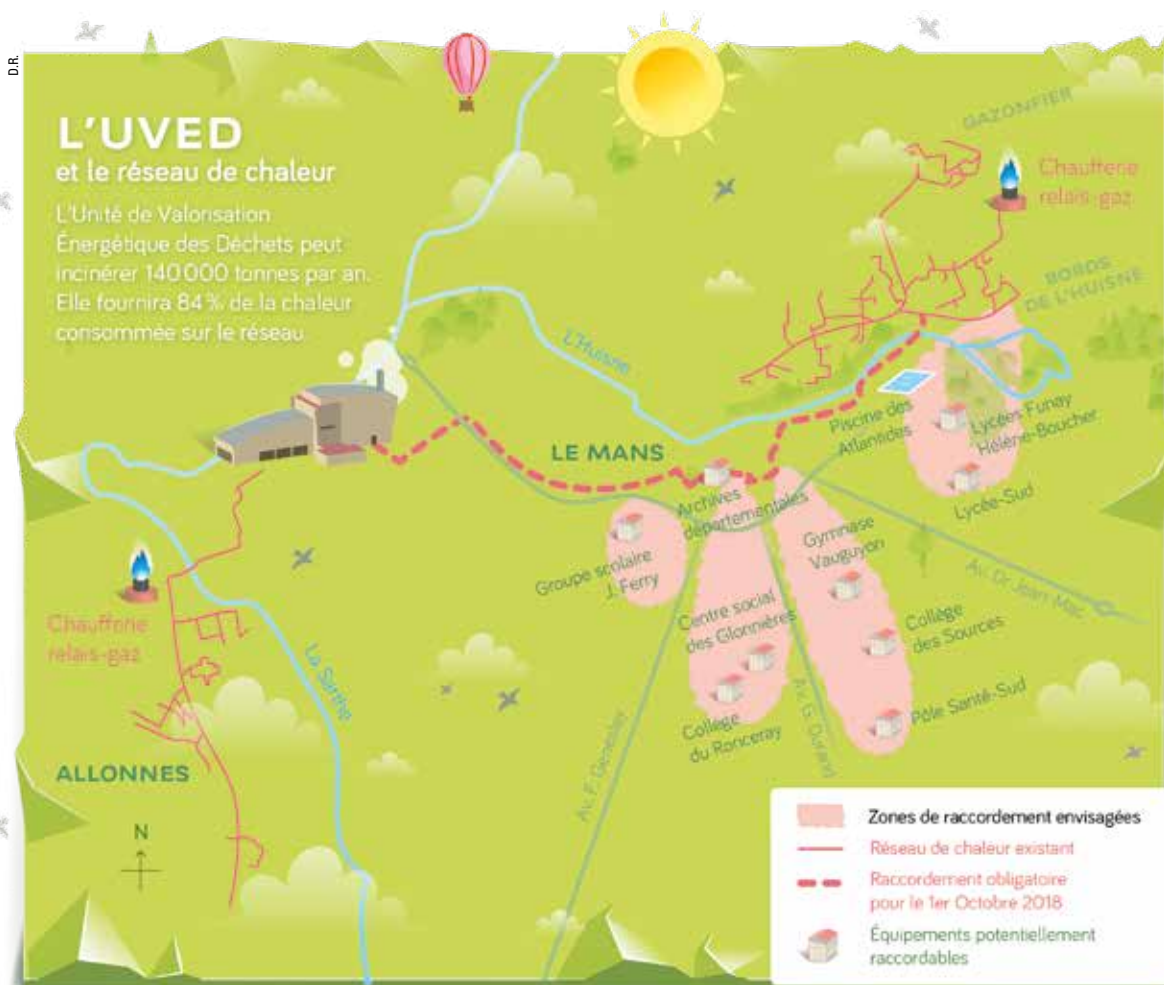
Le contrat de concession du réseau de chaleur métropolitain, signé en juillet 2016, se concrétise en 2017 avec le démarrage des travaux et l'application de la nouvelle tarification sur une année pleine.

En juillet 2017, les travaux ont débuté par la création de la liaison entre l'unité de valorisation énergétique des déchets (UVED) et le quartier des Bords-de-l'Huisne. Ce réseau principal de plus de 7 km va permettre de valoriser la chaleur de récupération de l'UVED en le raccordant au réseau déjà existant des Bords-de-l'Huisne. Viendra ensuite la création de nouvelles antennes sur le sud de la ville du Mans. Ces travaux vont s'échelonner jusqu'en 2020 pour un montant total de 23 M€ financé par le concessionnaire Syner'gie (groupe Dalkia).

Les travaux d'optimisation énergétique menés en parallèle sur l'UVED permettent de multiplier

par trois la récupération de chaleur pour une quantité de déchets équivalente. Ainsi, en plus de la ville d'Allonnes déjà connectée depuis plusieurs années, de nouveaux logements et équipements (gymnases, établissements scolaires...) vont pouvoir bénéficier de cette chaleur renouvelable et bon marché.

Pour les abonnés du réseau de Bords-de-l'Huisne (bailleurs sociaux, copropriétés, établissements scolaires) la baisse du tarif est de l'ordre de 20% sur une année pleine. Cette baisse est notamment liée à l'application d'une TVA à taux réduit de 5,5%, au lieu de 20%, du fait du caractère renouvelable de la chaleur récupérée sur l'incinération des déchets. Le gain est aussi environnemental, avec une économie annuelle de 32 000 tonnes de CO2 et la valorisation d'une énergie locale en circuit court.





2017 : de nouveaux enjeux

Mise en œuvre de la nouvelle délégation de service public

La mise en œuvre de la nouvelle délégation de service public (DSP) pour l'exploitation de l'unité de valorisation énergétique des déchets (UVED) et l'intégration de cinq nouvelles communes sont les principaux faits marquants 2017 pour Le Mans Métropole dans le domaine de la propreté.

L'unité de valorisation énergétique des déchets (Uved) du Mans et l'unité de traitement des mâchefers (UTM) d'Allonnes sont depuis le 1^{er} octobre 2016 exploitées par la société Syner'val, filiale de Veolia, dans le cadre d'un nouveau contrat de DSP d'une durée de 15 ans.

Les travaux d'amélioration prévus au contrat pour un montant de 14,4 M€ sont à la charge de l'exploitant. L'année 2017 a vu la mise en œuvre d'une grande partie des travaux d'optimisation concernant :

- Le rendement énergétique de l'Uved avec la création d'une nouvelle sous-station de chauffage urbain en vue du raccordement au réseau des Bords-de-l'Huisne en 2018 et la mise en place d'échangeurs pour récupérer la chaleur dans les fumées avant leur rejet dans l'atmosphère,
- L'amélioration de la valorisation matière des mâchefers sur l'UTM, en particulier la captation des métaux ferreux et non-ferreux.

La disponibilité et le fonctionnement des deux unités ont été impactés par ces travaux, en particulier pendant l'été 2017. Les équipements installés sur l'Uved et l'UTM fonctionnent de manière satisfaisante depuis le mois de septembre 2017, une seconde vague de travaux étant prévue pour 2018.

Ainsi, à compter de 2019, l'Uved devrait doubler sa production d'énergie en passant de 100 000 MWh à 200 000 MWh par an, les trois quarts en production de chaleur pour le réseau de chauffage urbain et le quart restant en production électrique, particulièrement sur la période estivale lorsque le chauffage des bâtiments est coupé.

La renégociation du coût de traitement des déchets, l'amélioration des performances énergétiques et la convention entre Syner'val et Syner'gie, délégataire du réseau de chauffage urbain, faisant de Syner'val son principal fournisseur de chaleur et lui garantissant un minimum d'achat de 145 000 MWh par an, permettent à Le Mans Métropole de réaliser une économie annuelle de l'ordre de 4,5 M€.

Les compétences déchets et nettoyage s'exercent sur un territoire communautaire élargi à 19 communes

■ Lors de l'intégration des cinq communes de l'ex Communauté de communes du Bocage Cénomans au 1^{er} janvier 2017, le service Propreté a repris les contrats en cours pour la gestion de leurs déchets ménagers. Ainsi, la collecte des ordures ménagères et des emballages et papiers continuera d'être assurée par MCV (filiale Veolia) jusqu'au 13 avril 2022. Le transport des déchets verts collectés dans les quais à déchets verts des communes de Chaufour-Notre-Dame, Fay, Pruillé-Le-Chétif, Saint-Georges-du-Bois et Trangé sera effectué par NCI, vers Ecosys, plate-forme de compostage à Trangé, jusqu'au 14 avril 2022. L'extension des consignes de tri des emballages plastiques a été mise en place au 1^{er} avril 2017 sur ces cinq communes. Ainsi, désormais, les habitants déposent dans le sélectif tous les emballages en plastique (pots, barquettes, films, sachets) avec

les autres emballages et papiers. Historiquement, ces nouvelles consignes ont été appliquées sur le territoire communautaire depuis le 1^{er} septembre 2016.

- Des conventions ont été passées avec chacune des communes qui conservent en régie les opérations de nettoyage manuel des espaces publics contre une prise en charge forfaitaire de Le Mans Métropole. Par ailleurs, un nouveau marché a été relancé par Le Mans Métropole pour assurer le balayage mécanique des rues des cinq communes.



ZOOM sur les emballages plastiques et papiers :

avec l'intégration des cinq communes et l'extension des consignes de tri, les tonnages de la collecte sélective ont augmenté de 7,4 % par rapport à 2016 (dont 3,3 % pour les communes de l'ex Bocage Cénomans).

En parallèle, les emballages plastiques livrés dans les filières de recyclage ont augmenté de 81 % passant de 601 tonnes en 2016 à 1 088 tonnes en 2017.

Les chiffres clés

53 708 tonnes d'ordures ménagères et assimilées sont valorisées énergétiquement par l'unité de valorisation énergétique des déchets, soit 262 Kg par habitant et par an représentant 3,7 % de moins qu'en 2016.

32 565 tonnes de déchets ménagers ont été détournées de l'incinération et expédiées vers les repreneurs en vue d'une valorisation :

Type de déchets	Chiffres en tonnes
Verre	5 650
Emballages en plastique	1 088
Carton et briques alimentaires	2 834
Papiers	5 765
Emballages acier <i>(issus de collectes séparées et extraits des mâchefers)</i>	999
Emballages aluminium <i>(issus de collectes séparées et extraits des mâchefers)</i>	82
Déchets verts	13 203
Déchets dangereux	220
Métaux	1 261
Déchets d'équipements électriques et électroniques	685
Textile, linge et chaussures	171
Déchets d'éléments d'ameublement	604





Développer et optimiser l'exercice des compétences sur un territoire étendu

Gérer l'accroissement du périmètre de compétences

Au 1^{er} janvier 2017, les communes de Chaufour-Notre-Dame, Fay, Pruillé-le-Chétif, Saint-Georges-du-Bois et Trangé ont intégré Le Mans Métropole. Les compétences assainissement des eaux usées et pluviales ont été reprises en régie sur ces communes hormis Saint-Georges-du-Bois pour laquelle la gestion de ces compétences est assurée

jusqu'au 22 novembre 2023 Véolia au travers d'un contrat de délégation de service public.

La compétence assainissement des eaux usées (réseaux et station d'épuration) a été reprise en régie sur Champagné depuis le 1^{er} janvier 2017 suite à la fin du contrat de délégation de service public au 31 décembre 2016.

Une compétence "eau potable" désormais exercée sur l'ensemble du territoire

2017 a vu également la concrétisation du projet de création de la communauté urbaine de l'eau. Par délibération du 30 mars 2017, Le Mans Métropole a sollicité le retrait de ses communes (hors Le Mans) du Smaep (syndicat mixte pour l'alimentation en eau potable de la région mancelle) pour exercer sa compétence "eau potable" sur l'ensemble de son territoire à compter du 1^{er} janvier 2018.

Un protocole d'accord définissant les règles techniques, sociales et financières du retrait ainsi que la gestion d'une période transitoire de mise en œuvre fixée du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 a été établi conjointement.

Ce protocole a été validé par délibération du Smaep du 29 septembre 2017 et par délibération de Le Mans Métropole du 12 octobre 2017.

Le dernier trimestre 2017 a été consacré à la préparation de cette reprise de compétence : modification de l'organisation du service, évaluation des besoins supplémentaires et plus particulièrement l'accueil de 15 agents du Smaep (affectation et intégration, définition des missions...).

L'évolution du périmètre de compétences a conduit le service à adapter son organisation et ses moyens pour maintenir le niveau de service attendu.

En 2017, le périmètre d'intervention du service Eau et Assainissement s'est étendu sur de nouvelles communes. Par ailleurs, des investissements importants sont prévus sur le site de la Chauvinière afin de construire une unité de méthanisation et sur le site de production d'eau potable pour moderniser l'atelier de décantation primaire.

Investir sur la station d'épuration de la Chauvinière...

En assainissement, le contrat d'exploitation de la station d'épuration de la Chauvinière confié à OTV (Groupe VEOLIA) s'est terminé le 30 septembre 2017. Par délibération du 25 novembre 2015, le Conseil communautaire avait acté la construction d'une unité de méthanisation sur le site, la réalisation de travaux d'amélioration de la station et de son exploitation par un prestataire unique. La CFSP (compagnie fermière des services publics, Groupe VEOLIA) s'est vue notifier le 8 août 2017 le marché global de performances à l'issue de la consultation lancée en octobre 2016.

L'enveloppe financière de cette opération est la suivante :

- **480 215€** pour les prestations d'études (AMO, contrôleur technique, coordonnateur de sécurité, études géotechniques, diagnostic amiante, étude auprès de Grdf...),
- **16 389 695€** pour les travaux d'amélioration de la station + unité de méthanisation.
- L'exploitation de la station sur la durée du contrat est de **43 484 180€** (en diminution de plus de 13 % par rapport à l'ancien contrat d'exploitation).
- Par ailleurs, la recette de vente de gaz est estimée à **9 700 000€** sur la durée du contrat (première injection au réseau Grdf prévue en décembre 2020).

Par arrêté du 15 juin 2016, l'État a accordé à cette opération une aide de 1 M€ au titre du fonds de soutien à l'investissement public local. Une participation du même montant est attendue du FEDER (20 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 5 M€), le dossier de demande de subvention a été transmis fin août 2017 après notification du contrat du titulaire. L'Agence de l'Eau Loire Bretagne instruira la demande de subvention formulée le 31 mars 2017 lorsque l'autorisation préfectorale sera délivrée (2^e trimestre 2018).

L'exécution de ce marché, d'une durée de 9 ans, a débuté le 1^{er} octobre 2017. Après une phase de conception de 19 mois, les travaux de l'unité de méthanisation débuteront en 2019 et se termineront à la fin du mois de novembre 2020.

...et sur le site de production d'eau potable

- En eau potable, les investissements programmés concernent l'unité de production d'eau potable de l'Épau (UPEPE) et plus particulièrement l'atelier de décantation primaire. En effet, l'ouvrage en place, datant de 1969, ne permet pas de répondre au durcissement des normes de potabilité.



Par délibération du 29 septembre 2016, le conseil communautaire a approuvé les éléments structurants du programme : construction d'une nouvelle filière de décantation et modifications de process pour atteindre les objectifs de qualité d'eau fixés par les normes de potabilité. Le programme de travaux comprend également la sécurisation du site de l'UPEPE et la mise à jour, auprès des services de l'État, des dossiers d'autorisation de prélèvement et de rejets dans le cadre de la modification de la filière de l'unité de production d'eau potable de l'Épau (dossier "Loi sur l'Eau").

La procédure concurrentielle avec négociation en conception-réalisation a été lancée en septembre 2017 avec l'appui d' "Eau de Paris", assistant à maîtrise d'ouvrage désigné pour ce projet. Le marché sera notifié à l'un des trois candidats autorisés à présenter une offre au cours du deuxième semestre 2018.

Le montant des travaux y compris les études de conception est estimé à **15 095 000€ H.T** pour un délai global d'exécution évalué à 42 mois. Les dépenses annexes sont chiffrées à 2 340 000€ HT (assistance à maîtrise d'ouvrage, diagnostics divers (amiante, plomb...), études géotechniques, contrôle technique, coordination de sécurité, aléas et révisions de prix) portant ainsi l'enveloppe globale financière de l'opération à **17 435 000€ HT**.

Espaces péri-urbains améliorer le cadre de vie



20 ans, l'Arche de la Nature s'affirme

Pour ses 20 ans, l'Arche de la Nature s'est offert deux nouveaux parrains de choix : Alain Baraton, le célèbre et prestigieux jardinier de Versailles, et Alain Bougrain-Dubourg, journaliste et producteur engagé, passionné pour la protection de la nature. Avec eux, l'Arche de la Nature affirme son rayonnement culturel, consolide son rôle dans la préservation des écosystèmes et l'éducation à l'environnement, et confirme enfin l'intuition originelle du besoin de rapprocher la ville et la campagne.

La nature et la culture : en symbiose

Pour fêter les 20 ans, 20 portraits du photographe Georges Pacheco sont venus agrémenter le parcours des visiteurs entre la Maison de l'Eau et la Maison de la Prairie, le long de l'Huisne. Illustrant la diversité des activités, des métiers, des animations, des paysages, des rencontres, des passions, qui naissent, passent ou peuplent l'Arche de la Nature, cette exposition invite à découvrir davantage ce poumon vert de l'agglomération et met en lumière la complémentarité intuitive entre la nature et la culture.

En 2017, l'Arche de la Nature a également accueilli une nouvelle race de moutons. Métalliques et malicieux, quatre moutons décalés ont été adoptés à la Maison de la Prairie. Ils viennent tenir

compagnie à Mollo l'escargot, aux chèvres et aux moutons plus "classiques" dans les pâtures de la ferme. Ces nouvelles œuvres ont été commandées à l'artiste Yves Carrey, pour un investissement de 4 000 €.

Au jardin potager, les étudiants de l'École supérieure des Beaux-Arts du Mans ont travaillé en collaboration avec l'Arche de la Nature pour proposer une exposition d'objets sonores, sur le thème "Mutation et dystopie". Les 14 réalisations permettaient de voir et d'entendre la transformation d'habitats animaliers par les conséquences d'une nature manipulée. L'Arche de la Nature a fourni des matériaux, pour un montant d'environ 900 €.

La fréquentation du public et la préservation des espèces : en équilibre

La fréquentation importante de l'Arche de la Nature (plus de 500 000 visiteurs chaque année, à toute heure du jour et même de la nuit) reflète la réussite de ce projet ambitieux de proposer aux citoyens une plongée dans le monde rural et dans une nature à plusieurs endroits totalement préservée (ronciers, zone humide, prairies sauvages). C'est justement cet effort de préservation des écosystèmes, ce maintien d'espaces non accessibles à l'homme, qui permet aujourd'hui de garantir l'équilibre avec la diversité de la vie animale sauvage, très présente également sur l'Arche, malgré les chiffres nationaux plutôt alarmant pour certaines espèces (oiseaux notamment).

Les 17 500 scolaires accueillis en animation sur les trois pôles Eau, Forêt, Bocage, les 12 000 visites libres des Maisons de l'Eau et de la Forêt, et les 400 stagiaires grand publics ayant participé aux sorties proposées dans le programme 2017, démontrent également la pertinence de la mission d'éducation à l'environnement confiée au service.

La qualité de l'accueil du public : une attention en permanence

Si l'artistique prend une place de plus en plus grande dans le cadre majestueux des paysages de l'Arche de la Nature et si la nature est belle sans l'intervention de l'homme, le visiteur apprécie néanmoins de trouver des tables et bancs au gré des cheminements. Afin de proposer des équipements de qualité, le service consacre un budget annuel assez important pour le renouvellement du mobilier (24 000 € en 2017) et pour la maintenance des jeux pour enfants (13 500 €). Enfin, le parcours

de disc-golf a été agrandi de neuf nouvelles cibles (2 900 €).

Par ailleurs, le service assure la gestion du domaine forestier sur plus de 300 ha, avec une dépense de 13 500 €. L'entretien des chemins est également une préoccupation quotidienne, avec un budget de 40 000 €. En 2017, un aménagement spécifique pour le retournement des véhicules hippomobiles près de l'Abbaye de l'Épau a été réalisé pour environ 10 000 €.

Le Boulevard Nature : poursuite des démarches foncières et techniques préalables aux aménagements

Dédié aux circulations douces, le Boulevard Nature dessinera à terme une boucle de 72 km, reliant les différents pôles touristiques, naturels et culturels des différentes communes de Le Mans Métropole.

Sur ses 45 km déjà réalisés, la fréquentation est déjà importante. En 2017, les cartes des tronçons réalisés téléchargeables sur le site de la collectivité ont été améliorées, et ces pages comptent parmi les plus visitées du nouveau site internet. L'année 2017 a permis de finaliser le tracé sur les 72 km avec les communes concernées qui l'ont validé.

Des démarches foncières ont été conduites sur les communes du Mans – quartier Madeleine Bords de Sarthe et secteur de la Chauvinière, de Rouillon, d'Arnage – Bords de Sarthe et Yvré-l'Évêque. Les études préalables ont été conduites sur la sécurisation des traversées de voirie par le Boulevard Nature sur La Chapelle-Saint-Aubin.

Côté travaux, ont été finalisés les travaux engagés sur 2016, notamment dans le secteur du Chemin-aux-bœufs au Mans, du Moulin-aux-Moines à la Chapelle-Saint-Aubin, de la Gémerie à Arnage. Une signalétique directionnelle a été

installée sur la liaison Pont-Rouge / parc des Gentianes, sur le chemin aux Bœufs, entre le gymnase de la Madeleine et le parc des Petites Gallières, et à La Chapelle-Saint-Aubin entre Bas Pallau et le parc de Boudan.

Un montant de 183 000 € TTC a été investi dans les aménagements réalisés en 2017, subventionnés par la Région Pays de la Loire au titre de son Schéma régional des véloroutes et voies vertes et par l'État (Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie) dans le cadre de l'appel à projets "territoires à énergie positive pour la croissance verte".

Plan d'eau de la Gèmerie : un site de plus en plus fréquenté

Depuis 3 ans, Le Mans Métropole, avec la commune d'Arnage et l'association de gestion et d'animation de la Gèmerie (AGAG), déploient un vaste programme pour que ce lieu devienne incontournable en période estivale... et ça marche ! La fréquentation a triplé en 3 ans et le record a de nouveau été battu durant l'été 2017. Le Mans Métropole a poursuivi en 2017 le programme d'élimination par faucardage des plantes aquatiques du plan d'eau qui gênent la pratique des activités nautiques. Sur la base d'un diagnostic faune-flore, un plan de gestion écologique du site pour les cinq prochaines années a été établi. De nouvelles méthodes de moisson de ces plantes plus efficaces seront ainsi expérimentées. Cette étude, d'un montant de 22 000 € TTC, a bénéficié de subventions de la Région Pays de la Loire et de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Ont également été poursuivis en 2017 le renouvellement du mobilier, avec le remplacement de dix corbeilles et d'un panneau d'affichage, ainsi que la régulation sur le site de la prolifération des espèces nuisibles, notamment les ragondins. Un second barbecue a été installé près des tables de pique-nique.

Enfin, la création d'une seconde cale à bateaux permettra le développement des activités nautiques du plan d'eau, et notamment un meilleur accès à l'eau des Miniji. Conduits à l'automne 2017, ces travaux, d'un montant de 47 000 € TTC, ont nécessité un abaissement du niveau de l'eau du plan d'eau, grâce à un système de vidange partielle qui a fait l'objet de travaux de remise en état.



Entretien et restauration des cours d'eau

Le Mans Métropole a préparé sa prise de compétence obligatoire "Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)" au 1er janvier 2018, en multipliant les discussions avec les collectivités voisines, dans un souci de gestion coordonnée des milieux aquatiques à l'échelle de bassins versants cohérents.

En parallèle, afin de satisfaire aux obligations de propriétaires de berges, une étude d'avant-travaux de restauration a été conduite sur deux secteurs :

- De la Sarthe amont, au niveau du quartier de la Madeleine afin de sécuriser le passage du Boulevard Nature,
- De l'Huisne au droit de l'usine des eaux de l'Épau.

Cette étude, d'un montant de 13 600 € financée par l'Agence de l'eau et la région Pays de la Loire, a permis d'établir une programmation de travaux sur les cinq prochaines années.

À l'automne 2017 pendant les écourues partielles, une opération de restauration des berges de l'Huisne a été réalisée employant des techniques végétales au niveau du Gué-Bernisson, pour un montant de 50 000 €.

En tant que propriétaire du barrage de l'Épau (Yvré-l'Évêque) soumis aux obligations de restauration de la continuité écologique, Le Mans Métropole a conduit en 2017 une étude de faisabilité, d'un montant 20 000 € (financé par l'Agence de l'eau et la région Pays de la Loire), pour la mise en place d'une passe à poissons valorisable par la Maison de l'Eau.

De plus, la gestion des barrages de Pontlieue, du Gué-de-Maulny et de Bouches-d'Huisne, jusqu'alors assurée par le Département, a été reprise par Le Mans Métropole.

Au titre de la lutte contre les inondations, exercée depuis 2011 de manière optionnelle, une étude de faisabilité sur la confluence entre la Sarthe et l'Huisne a été réalisée visant à déterminer les aménagements possibles afin de réduire l'aléa inondation (montant : 23 000 €). Le suivi réglementaire des trois digues de protection contre les crues a également été poursuivi avec une visite de contrôle et des visites techniques approfondies (obligatoires tous les trois ans). Chaque automne, les écourues sont enfin le moment d'un nettoyage des embâcles présents dans les cours d'eau, ceci afin de réduire les risques de débordement par accumulation en période hivernale.



Le Mans, métropole d'innovation

Le Mans Innovation : le nouvel espace dédié au développement des entreprises innovantes

En 2017, Le Mans Métropole a adapté ses outils de développement économique aux nouveaux enjeux. Elle a notamment apporté son soutien au développement de Le Mans Innovation et à l'implantation, boulevard Demorieux, du nouvel espace dédié aux projets innovants. Le lancement du Prix de la Startupeuse permet de soutenir et valoriser l'entrepreneuriat féminin. Enfin, l'installation des nouveaux salariés des entreprises est facilitée par la distribution d'un kit d'accueil.

La création de Le Mans Innovation est une réponse adaptée à la révolution économique numérique et à l'évolution de l'enseignement supérieur et de la recherche publique ces quinze dernières années. Cette réponse fait de Le Mans Innovation un incubateur élargi et justifie la disparition de l'ancien incubateur Émergence.

Les premiers mois de l'année 2017 ont été consacrés à l'achèvement des travaux d'architecture intérieure du plateau de 1000 m² situé au 57 boulevard Demorieux. Le lieu, qui correspond à l'esprit start-up, a une capacité totale de 60 postes de travail.

Une série d'animations a été organisée du 6 au 10 juin 2017 pour lancer Le Mans Innovation. Cette semaine était un condensé des types d'activités qui se dérouleront ordinairement sur le plateau en associant quelques-uns des futurs partenaires réguliers de Le Mans Innovation, comme Le Mans Tech, Le Mans Créapolis, l'université du Maine, Ligépack, Le Mans Développement, la Ruche numérique, Le Mans Sarthe Investissement etc.

De juin à décembre 2017, se sont déroulés plus de 80 événements collectifs (conférences, conseils d'administration, séminaires d'entreprises ou de l'Université).

À la fin de l'année 2017, sur les 15 bureaux, un seul reste disponible. L'espace de travail collaboratif est utilisé par une cinquantaine de personnes.

Une fois par mois, un comité d'orientation réunit treize structures de développement économique pour examiner cinq dossiers de porteurs de projet et décider de mesures d'accompagnement. Devant la demande des entreprises et pour faciliter leur rotation, Le Mans Innovation s'étendra avec l'ouverture d'une pépinière de 400 m² à l'étage supérieur. La dynamique d'accompagnement des entreprises innovantes est lancée et doit se consolider en 2018.

Le projet du Technocampus Acoustique se précise

Après avoir réévalué le projet Technocampus Acoustique, la Région Pays de la Loire a finalisé l'étude de faisabilité en mars 2017.

L'étude a débouché sur les caractéristiques générales suivantes :

- Un ensemble immobilier de 2700 m² comprenant des espaces tertiaires, quatre halles technologiques aménagées (halle vibroacoustique, halle aéroacoustique, halle surfaces et matières / numérisation et simulation, halle contrôle-qualité).
- Le Technocampus sera localisé sur le campus au cœur du pôle d'ingénierie, près des écoles d'ingénieurs, du Centre de transfert de technologies et de la

Pépinière d'entreprises de hautes technologies,

- Le coût d'opération est estimé à 8 415 000 € HT (10 090 078 € TTC).

Au cours de l'année, la Région des Pays de la Loire a modifié le portage juridique de l'opération et a opté pour la création d'une société par actions simplifiée (SAS). Le premier actionnaire de la SAS est la Société d'économie mixte régionale (SEM).

La SAS louera le Technocampus à trois opérateurs principaux : Le Mans Université, le Centre de transfert de technologie du Mans, l'Institut de recherche technologique Jules-Verne.

Le pôle de compétitivité ID4Car occupera 110 m² et 200m² resteront ouverts à l'installation d'entreprises.

Le Conseil régional apportera une subvention d'investissement de 800 000 € (environ 8 % du coût TTC) et LMM apportera une subvention de 400 000 € à la SAS.

La Région des Pays de la Loire prévoit une livraison en avril 2021.

Le Centre de transfert de technologie du Mans toujours très actif

En 2017, le volume de prestations industrielles est supérieur aux prévisions initiales avec de bons résultats des pôles Acoustique et Vibrations, Ingénierie Biologique et Médicale, Matériaux.

Les programmes de R&D soutenus par les financements publics se poursuivent au rythme attendu.

Le CTTM assure les relations partenariales industrielles et économiques pour le compte du consortium Le Mans

Acoustique. Cette mission de prospection et de développement est appréciée des partenaires de LMAc. Le Mans Métropole soutient cette mission au travers de la subvention de 140 000 € accordée à Le Mans Acoustique.

À l'occasion de ses 25 ans, le Centre de transfert a bâti en 2017 un plan stratégique pour les 10 années à venir. Le CTTM affirme ainsi sa vocation d'acteur du développement économique local avec une mise en œuvre progressive du plan en 2018.

Numérique, entrepreneuriat et innovation : lancement du 1^{er} concours de la Startupeuse mancelle



À l'initiative de Marlène Schiappa, secrétaire d'État chargée de l'égalité femmes-hommes et conseillère communautaire, déléguée à l'Innovation technologique et à l'attractivité économique du territoire, ce concours a récompensé le 8 juin 2017 deux femmes dirigeantes de startups.

Le Prix de la Startupeuse mancelle encourage le développement de l'entrepreneuriat par les femmes, toujours faiblement représenté (<30% des créateurs), et plus précisément les activités digitales et numériques portées par des femmes :

- Lauréate 2017 : Isabelle Choplin, fondatrice et co-gérante de creatricesbroderiemachine.com
- Prix Spécial Coup de cœur du jury : Mathilde Met fondatrice de Laboa-shop.com.

Le Mans Créapolis accueille de nouvelles entreprises

L'année 2017 a mis l'accent en faveur de l'intégration des nouveaux adhérents en lançant des actions de parrainage et des événements en ce sens.

Une nouvelle conférence est venue clore le cycle des "Mercredis de la couleur" qui a réuni au Mans des experts parisiens reconnus dans le domaine de l'élaboration de stratégies couleur pour le développement des entreprises. Cette opération a été organisée en partenariat avec les industriels locaux Colart et Arjowiggins Le Bourray.

Le Mans Créapolis anime désormais des chroniques mensuelles "créativité des entreprises" sur la TV locale LMTV.

La pépinière a accueilli cinq nouvelles entreprises créatives. Huit entreprises ont été hébergées en pépinière, représentant 13 emplois.

Fonctionnement :

Le Mans Développement :

810 000 €

SMAT : **581 300 €**

ID4CAR : **80 000 €**

Initiative Sarthe : **48 600 €**

Ruche Numérique / CCI : **34 683 €**

Le Mans Créapolis : **14 900 €**

Let's Co up : **5 000 €**

Promotion et prospection : accueillir de nouvelles entreprises et accompagner le développement économique



■ Renforcer l'animation économique, les réseaux d'acteurs et les opérations collectives

Le Mans Métropole et Le Mans Développement ont réuni le 2 octobre 2017, au Palais des Congrès et de la Culture, les acteurs du label Le Mans Tech sur la thématique "nouvelles mobilités : forces et opportunités économiques pour notre territoire".

Ces rencontres économiques ont fait connaître les acteurs et startups de cette discipline, installés sur Le Mans Métropole (Covéa, STMicroelectronics, SNCF, ID4car, E4V, Sound to Sight, Onroack Automotive, Furion Motorcycle, Le Mans Université...)

Le Mans Développement a poursuivi son action d'attractivité sur quatre salons professionnels : le salon des Entrepreneurs,

le salon du Travail et de la Mobilité professionnelle, le SIMI et enfin le salon Parcours France.

Près de 350 contacts qualifiés ont été repérés à l'occasion de ces différents salons.

L'agence de développement économique est également partenaire de plusieurs opérations de promotion du territoire comme les 24H du code, les 24H de la relation clients, les International Business Days, les soirées Happy Business...

■ Faciliter l'accueil des nouveaux salariés de nos entreprises

Pour faciliter l'installation des nouveaux salariés et de leur famille et donc le recrutement de compétences clés, Le Mans Développement tient à disposition des entreprises qui recrutent des kits d'accueil.

Ce kit, composé de guides pratiques et culturels, a pour vocation de mieux faire connaître la ville ainsi que la métropole et de fournir les contacts utiles pour vivre et travailler au Mans

L'offre immobilière

	Nb de bureaux & ateliers	Nb d'entreprises locataires	Surfaces construites en m ²	Emplois	Surfaces disponibles en m ²
Atelier relais	21	17	56 128	856	725
13 pépinières d'entreprises	134	92	11 448	348	1 488
Total	155	109	67 576	1 204	2 213

Actisud : reconversion d'un site industriel

En 2017, Le Mans Métropole a engagé la démolition partielle du bâtiment principal qui n'était plus adapté pour l'accueil d'activités économiques. Les parcelles ainsi libérées sont proposées à la vente pour permettre à des entreprises d'installer leur activité à proximité directe du circuit des 24 Heures.

Le coût de l'opération de démolition, qui a par ailleurs bénéficié de subventions de l'État (FNADT) pour 281 861 € et de la Région des Pays de la Loire pour 240 000 €, s'élève à 1 098 532 €.

Soutien accru à l'enseignement supérieur et à la recherche universitaire

Des actions renforcées par l'accompagnement d'opérations stratégiques

En 2017, Le Mans Métropole a consacré plus d'1 M€ à l'enseignement supérieur, la recherche et la formation, avec l'accompagnement d'opérations stratégiques pour l'Université. L'école d'ingénieurs Ismans-groupe Cesi a par ailleurs atteint ses objectifs de fréquentation consécutivement à sa refondation, soutenue financièrement par la communauté urbaine. Avec l'ouverture de Le Mans Innovation en 2017, de nouvelles perspectives s'ouvrent désormais pour l'entrepreneuriat et la recherche.

Le Mans Métropole a reconduit à un niveau identique sa subvention récurrente à Le Mans Université (484 443 €). Cette subvention permet à l'université de conduire des actions au-delà des missions de base. Ces actions concernent toutes les composantes de l'université en formation, en mobilité internationale des étudiants, en recherche et en diffusion de la culture scientifique. La subvention contribue aussi à l'acquisition d'équipements scientifiques, pédagogiques et culturels.

Hors de ces crédits récurrents, Le Mans Métropole apporte son soutien à des opérations stratégiques pour l'université.

Au dernier trimestre 2017, l'université a obtenu d'importants succès dans les appels à projets des Investissements d'Avenir, avec le projet Thélème qui assurera une meilleure transition des étudiants du lycée au premier cycle supérieur, avec la création de l'École universitaire de recherche en acoustique, la seule en France.

D'autres succès remportés les années précédentes commencent à se déployer.

En 2017, Le Mans Métropole a co-financé l'ambitieux programme de formation continue Évaluation et contrôle non destructif Academy. ECND Academy s'adresse aux industries mécaniques et métallurgiques pour les perfectionner sur des technologies de pointe qui contribuent à améliorer la fiabilité de leur production.

Le Mans Métropole accompagne la mise en œuvre du programme Le Mans Acoustique, consortium de recherche, formation et innovation réunissant Le Mans Université, le Centre de transfert de technologie, l'ESBA TALM, l'ITEMM, Le Mans Innovation, Maine Sciences, le CNRS.

Sur cinq ans, Le Mans Métropole flèche des actions qui ont des retombées durables pour le territoire, comme le soutien à la création d'une chaire européenne de recherche et la prospection industrielle.

Ce soutien s'inscrit aussi dans la perspective de l'ouverture du Technocampus acoustique.

Globalement le soutien financier de Le Mans Métropole à Le Mans Université augmente indépendamment du CPER.

Vers une relance réussie de l'école d'ingénieurs de l'Ismans

La rentrée 2017 a été préparée entièrement sous la responsabilité du groupe de formation CESI. Le groupe CESI forme dans 25 écoles, un quart des élèves-ingénieurs par apprentissage en France. Le groupe préside le conseil d'administration et dirige

l'école depuis l'automne 2016. Il met au service de l'ISMANS sa compétence et sa force de frappe en ingénierie pédagogique, gestion et marketing pour réaliser son plan de croissance. Les effectifs visés cette première année ont été atteints.

L'importante aide des collectivités pour accompagner cette relance pendant trois ans porte ses fruits. Le Mans Métropole a versé 200 000 € en 2017 sur un total de 500 000 €.

Quelques éléments financiers

Université – subvention annuelle d'équipement :	370 200 €
dont Université :	311 775 €
dont Laboratoires :	58 425 €
Université – subvention annuelle de fonctionnement :	114 243 €
Université – subvention de fonctionnement exceptionnelle Le Mans Acoustique	137 970 €
ESGT- extension du bâtiment – CPER 2007-13 :	84 516 €
Université – volet numérique salle innovation et wifi - CPER 2015-20 :	126 472 €
ISMANS : 2 ^e versement de l'aide à la relance :	200 000 €



Le Mans Métropole mobilise depuis plusieurs années différentes formes de partenariats financiers pour soutenir les projets d'investissements du territoire communautaire.

Des partenariats financiers mobilisés pour soutenir les investissements

Plus de 4 M€ de subventions encaissées par Le Mans Métropole en 2017

Sur l'année 2017, Le Mans Métropole a obtenu pour ses projets d'investissements sous maîtrise d'ouvrage communautaire plus de 4 M€ d'aides publiques, avec notamment des subventions importantes perçues des partenaires financiers suivants :

- L'Europe avec le Feder 2014/2020 (492 552 € encaissés pour l'aménagement du Boulevard Nature, le dispositif de signalisation lumineuse de trafic (SLT) du Tempo, des études stratégiques ou encore une piste cyclable sur Allonnes) et le programme Life "Urban Light Plan" (172 524 € encaissés);
- L'État via différents dispositifs de financement comme le FNADT (281 861 € encaissés pour le projet Actisud), la Dotation de soutien à l'investissement public local (194 876 € pour le projet d'unité de méthanisation des boues produites sur la STEP de la Chauvinière et l'aménagement de la liaison douce le long de la VC246 à Rouillon), le FIPD (57 796 € pour la vidéosurveillance de la ligne Tempo) et le FIPHFP (42 000 € pour les ascenseurs de l'immeuble Condorcet). Avec l'adhésion de nouvelles communes, la communauté urbaine a aussi obtenu le paiement de deux subventions exceptionnelles (112 000 €) au titre du Fonds ministériel mutualisé et de la DETR respectivement pour l'aménagement du Boulevard de Maule

à Saint-Saturnin(photo) et celui de la zone d'activités de la Tremblais à La Milesse.



- La Région des Pays de la Loire (plus de 1,65 M€ encaissés en 2017) dans le cadre des contrats régionaux (NCR, CRRU, Contrat Nature) et autres dispositifs de soutien régional comme le développement du TCSP (875 000 € perçus pour la 2^e ligne de Tramway) ou le Schéma régional véloroutes et voies vertes (153 273 € pour le Boulevard Nature), etc.
- Le Département de la Sarthe, l'Ademe, l'Agence de l'eau et enfin l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (plus de 1 M€ encaissés de l'AFITF en 2017 pour la ligne Tempo).

La signature d'un "contrat de ruralité" avec l'État

En 2017, Le Mans Métropole a signé pour la première fois un contrat de ruralité avec l'État, ce qui est la reconnaissance du caractère rural de certaines communes de Le Mans Métropole et de leurs besoins spécifiques. Ainsi, les projets d'investissements des six communes de moins de 2000 habitants (Aigné, Chaufour-Notre-Dame, Fay, Pruillé-le-Chétif, Saint-Georges-du-Bois et Trangé) sont éligibles à ce contrat pluriannuel. Au titre de la première année 2017 de ce contrat de ruralité, l'État a apporté

un soutien financier supplémentaire de 300 405 € dans le cadre de la DSIL et de la DETR en faveur des projets de réfection de la cour du groupe scolaire Bazille à Aigné, de réaménagement de la bibliothèque de Saint-Georges-du-Bois, de construction d'une Maison des assistantes maternelles (MAM) à Fay et d'une salle polyvalente à énergie positive à Trangé, d'aménagement de jeux extérieurs pour la petite enfance à Chaufour-Notre-Dame et d'un patio/préau à Pruillé-le-Chétif.

La mise en œuvre de la convention "ITI" dans le cadre du FEDER

Suite à un appel à candidatures "Investissement territorial intégré" (ITI) lancé par la Région, autorité de gestion pour les fonds européens 2014/2020, Le Mans Métropole a signé le 12 octobre 2015 une convention régionale d'un montant total de 9 502 563 € de crédits FEDER

permettant d'attribuer des subventions à des projets d'investissements exemplaires portés par les communes et la communauté urbaine (soutien à la transition énergétique, préservation de l'environnement, promotion de l'inclusion sociale en lien avec le contrat

de ville). L'année 2017 a aussi permis à la communauté urbaine de signer avec la Région un premier avenant ajustant le plan d'actions de la convention ITI au rythme de réalisation des projets.

Les autres principaux partenariats financiers mobilisés

- L'année 2017 est marquée par le paiement du solde (172 524,79 €) du programme européen LIFE "Urban Light Plan" dont le soutien financier exceptionnel de la Commission européenne (1 146 276 €) restera comme une reconnaissance des ambitions du territoire en matière de gestion innovante et durable de l'éclairage public.
- Sur la base de son Plan climat énergie, Le Mans Métropole a été retenue à l'appel à projet de l'État intitulé "Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)" avec une aide de 550 000 € en faveur de projets exemplaires (réhabilitation énergétique de l'école primaire Épau, aménagement du Boulevard Nature, poursuite des travaux d'amélioration de l'éclairage public sur les communes).
- Dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL), Le Mans Métropole a obtenu sur 2016 et 2017 trois subventions avec 1 M€ pour le projet d'unité de méthanisation des boues produites sur la STEP de la Chauvinière, 0,301 M€ pour la ZA du Cormier à Mulsanne et 0,230 M€ pour la création d'une liaison douce le long de la VC246 à Rouillon.



Un avenant d'ajustement au nouveau contrat régional (NCR) 2015/2018

Le Mans Métropole a signé avec la Région le 5 octobre 2015 un nouveau contrat régional (NCR 2015/2018) doté de 9 061 000 €. Ce 4^e contrat triennal a fait l'objet de la préparation en 2017 d'un avenant unique d'ajustement qui permettra à chacune des 19 communes de Le Mans Métropole de bénéficier a minima d'une subvention régionale pour réaliser un ou plusieurs projets sous maîtrise d'ouvrage communale.

L'insertion par l'activité et l'accès à l'emploi

Le Mans Métropole a pour volonté de favoriser l'insertion professionnelle des personnes confrontées au risque de pauvreté et d'exclusion, et en particulier, d'accompagner les personnes les plus fragiles et les plus vulnérables, comme les jeunes, les seniors, les familles monoparentales.

Une action en quatre axes

- Recrutement d'emplois aidés,
- Pilotage et financement des structures Maison de l'emploi et Mission locale,
- Participation au financement des structures d'insertion par l'activité économique,
- Création d'un organisme intermédiaire au titre du Programme opérationnel national (PON) FSE 2014-2020 afin de lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion.

Recrutement d'emplois aidés

Le Mans Métropole dispose en 2017 au sein de ses services de 29 emplois d'avenir. Cela permet à des jeunes de s'insérer dans la vie professionnelle, tout en bénéficiant d'une formation professionnelle. Le Mans Métropole a participé au financement de ces emplois pour un montant de 603 081 €.

Maison de l'emploi et Mission locale

La Maison de l'emploi et de la formation Le Mans Métropole-Pays du Mans (Mef)

Recentrée sur les deux axes de travail définis par la Convention annuelle d'objectifs "participation à l'anticipation des mutations économiques et contribuer au développement de l'emploi local", la Maison de l'emploi et de la formation propose les actions suivantes :

- **Les clauses sociales** : les chantiers de réhabilitation ou de construction de logements peuvent permettre d'intégrer des personnes en recherche d'emploi. Les clauses sociales inscrites dans les marchés publics réservent des emplois à des publics cibles – habitants des quartiers, demandeurs d'emploi longue durée, jeunes.

- **La création d'activité : Projet de "la Fabrique à entreprendre"**

Elle s'adresse à toute personne ayant le souhait de créer une entreprise.

- **L'information et la communication sur l'emploi et l'insertion.**

De plus, la Maison de l'emploi et de la Formation a accompagné

368 personnes vers l'emploi et la formation qualifiante, dans le cadre d'une convention avec le Plan local pour l'insertion et l'emploi.

Pour l'année 2017, Le Mans Métropole a soutenu la MEF à hauteur de 75 000 €.

La Mission locale de l'agglomération mancelle (ML)

La Mission locale a accueilli 7070 jeunes de 16 à 25 ans, dont 1475 habitants des quartiers prioritaires de la Ville qui ont été accompagnés par les 73 salariés de la Mission locale. Parmi le public accueilli, 70% sont d'un niveau inférieur ou égal à un CAP (niveau V et infra). En ce qui concerne l'accès à l'emploi des jeunes, 1552 jeunes ont accédé à un emploi au cours de l'année 2017, 615 jeunes sont entrés en formation, 275 jeunes sont entrés en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Le Mans Métropole a assuré le financement de la Mission locale pour toutes les communes de l'agglomération, soit une participation de 255 187 €.

La mission insertion-PLIE (Plan local pour l'insertion et l'emploi)

Une offre d'insertion pour les plus en difficulté.

- **Participation au financement de structures d'insertion par l'activité économique.** Dans le cadre de la mission insertion, Le Mans Métropole apporte son concours à différentes actions d'insertion visant un public prioritaire. Une enveloppe globale de 185 000 € a été inscrite au Budget Primitif 2017.
- **Création d'un organisme intermédiaire au sens du règlement (CE) n°1083/2006 du 6 juillet 2006** afin de lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion.

L'organisme intermédiaire dans le cadre d'une délégation de gestion est chargé des tâches de gestion, de suivi et de contrôles de crédits communautaires. Pour la période 2015-2017, il permet d'apporter un financement de 2 742 324 € pour les actions du territoire, dont 1 001 345 € pour l'exercice 2017.

La programmation PLIE a permis de proposer en 2017 :

Un emploi en CDI à 370 personnes.

Un accompagnement individualisé à 847 personnes.

Un accompagnement spécifique à 112 personnes sous main de justice.

Cette action, en partenariat avec la Mission locale, s'inscrit dans une logique de réponse à une priorité nationale de lutte contre la récidive.

En 2017, 65 personnes sont sorties du PLIE dont 53 en contrat de travail de plus de 6 mois et 12 avec obtention d'une qualification.



Des outils consolidés au service des territoires

Le Mans Métropole a acquis la compétence Politique de la Ville en 2016. Un service a été créé, une organisation s'est mise en place alliant une approche globale mutualisant les ressources, humaines et logistiques, à une attention portée aux besoins de proximité. L'année 2017 a permis de consolider les procédures (dossier de demande de subvention, accompagnement des porteurs de projets, intégration des Conseillers citoyens aux instances du Contrat de ville...) et développer des projets sur l'ensemble des quartiers prioritaires.

Le Contrat de ville : un outil stratégique au service des quartiers

Ce contrat est axé autour de trois grands piliers :

- L'emploi et le développement économique ;
- Le renouvellement urbain et le cadre de vie ;
- La cohésion sociale avec ses volets éducation, santé, citoyenneté et prévention de la délinquance.

Il intègre trois dispositifs :

- Le Programme de réussite éducative, qui a accompagné 492 enfants en 2017 ;
- Les Conseils citoyens, qui comptent aujourd'hui 132 membres ;
- Les nouveaux programmes nationaux de renouvellement urbain, dont la convention s'écrit actuellement.

La mise en place d'un observatoire : un outil partenarial pour mieux suivre l'évolution des quartiers

Depuis mars 2017, un observatoire politique de la Ville est en cours d'élaboration, en partenariat avec l'État, les collectivités territoriales et l'ensemble des partenaires.

Le premier objectif de la mise en place d'un observatoire est de centraliser l'information. Il s'agit de collecter, d'organiser et de traiter l'information pour pouvoir établir un diagnostic territorial de manière pérenne.

Le second objectif est de construire un suivi à long terme des dynamiques territoriales afin de pouvoir mesurer l'évolution des écarts de développement et, par conséquent, l'impact des actions de la Politique de la Ville.

Des indicateurs de contexte sociodémographique, propres à l'ensemble des thématiques du Contrat de Ville et de suivi d'activités sont donc construits. De même, des données internes

Il s'articule autour d'une programmation annuelle diversifiée : 174 actions soutenues en 2017 dont la majorité sur les champs de la citoyenneté et de l'éducation.

Cinq quartiers prioritaires de l'agglomération mancelle sont concernés, comptant plus de 28 000 habitants :

- Chaoué-Perrières (Allonnes) ;
- Épine (Le Mans) ;
- Sablons/Bords-de-l'Huisne (Le Mans) ;
- Ronceray-Glonnières-Vauguyon (Le Mans) ;
- Bellevue-Carnac (Coulaines/Le Mans).

aux communes du Mans, d'Allonnes et de Coulaines et à certains partenaires sont valorisées et mises en commun.

Ce partage concerté sur l'analyse des évolutions territoriales permettra :

- D'apprécier les résultats obtenus pour éventuellement adapter et corriger les actions engagées ;
- D'évaluer la mise en cohérence de l'ensemble des actions des différents partenaires et porteurs de projets et de les harmoniser au besoin ;
- De faciliter la définition des orientations politiques ;
- D'orienter les financements vers une même synergie créatrice de résultats.

Élaboration d'une politique intercommunale sur l'attribution des logements sociaux

Les lois Accès au logement et un Urbanisme rénové du 24 mars 2014 et Égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017 confient aux établissements publics de coopération intercommunale la gouvernance de la politique de peuplement et impose d'établir une convention intercommunale sur les attributions préalable à la signature des conventions de renouvellement urbain.

Renforcer la mixité sociale dans les attributions de logements sociaux

L'enjeu est de diversifier le profil des attributaires de logements sociaux et de favoriser le maintien durable d'une mixité sociale au travers des axes suivants :

- Favoriser une offre équilibrée de logements sociaux sur le territoire,
- Assurer un meilleur équilibre territorial de l'occupation à travers la politique d'attribution des logements sociaux,
- Renforcer l'attractivité du parc locatif social de Le Mans Métropole.

Afin d'atteindre ces objectifs, une convention intercommunale des attributions a été négociée entre juin et décembre 2017. Elle engagera l'ensemble des bailleurs sociaux, Action logement services, le Département, les communes, l'État et Le Mans Métropole sur des objectifs d'attributions et de relogement.

Mettre en œuvre le 2^e Programme local de l'habitat (2013-2019)

Les actions menées en 2017 ont porté notamment sur :

- L'évaluation mi-parcours du 2^e PLH et de la convention de délégation des aides à la pierre avec l'État 2013-2019,

- La réflexion sur un nouveau dispositif en faveur de la rénovation des logements privés à l'échelle communautaire suite à l'achèvement de l'opération ciblée sur le quartier Nationale Gares en septembre 2017.

Proposer une offre de logements accessibles sur l'ensemble des communes de l'agglomération

En 2017, 2 516 237 € ont été consacrés à la politique de l'habitat.

- Renouveler l'offre locative sociale
- L'objectif annuel de financement de logements sociaux a été fixé à 285. En 2017, 183 logements ont été financés, 195 mis en chantier et 340 ont été livrés. 649 500 € ont été versés.
- Améliorer le parc public existant
- 2 485 logements ont été concernés par des travaux de réalisation d'économies de charges (économies d'énergies et/ou d'eau), d'adaptation aux besoins des personnes handicapées et des personnes âgées, de sécurisation ou de restructuration de grands en petits logements.

Les dépenses réalisées s'établissent à 1 514 759 € dont 51 % en accompagnement du premier programme de l'ANRU (agence nationale de rénovation urbaine).



Favoriser l'accès à la propriété notamment sociale et abordable

En janvier 2017, Le Mans Métropole a renforcé pour 18 mois le dispositif d'aides apportées aux programmes d'accès sécurisé à la propriété. Sur cette période, les subventions seront fonction du secteur géographique de l'opération de 5 000 € à 8 000 € par logement.

48 000 € ont été versés à ce titre en 2017.

Exemple d'opérations commercialisées :

- Union & Progrès – Les Portes du Chemin Creux à Coulaines
- Sarthe Habitat – Boulevard de Maule à Saint-Saturnin.



Agir en faveur de l'amélioration du parc privé

La délégation des aides de l'Anah à Le Mans Métropole

- Le Mans Métropole est délégataire des aides de l'agence nationale de l'habitat depuis 2005. En 2017, ces aides ont permis de réhabiliter 176 logements (dont 25 de propriétaires bailleurs et 151 de propriétaires occupants) pour 1 485 665 € d'aides déléguées.

Une opération programmée d'amélioration de l'habitat sur le quartier Nationale Gares achevée en septembre 2017

- Depuis septembre 2012, un opérateur, Citémétrie, mandaté par Le Mans Métropole, était chargé du suivi-animation de l'OPAH Nationale Gares consistant à accompagner gratuitement les propriétaires occupants et bailleurs du périmètre dans leur projet. 93 639 € ont été mandatés pour cette mission.

En 2017, 32 dossiers de rénovation ont été montés (dont sept propriétaires occupants et 25 propriétaires bailleurs). 100 000 € ont été versés aux particuliers par Le Mans Métropole pour l'amélioration de leur logement.

Les chiffres clés

Budget du service Habitat Logement :

- **2 516 237 €** en dépenses (notamment **1 514 728 €** pour le soutien à la rénovation du parc social et **649 500 €** pour la construction de logements locatifs sociaux),
- **161 586 €** en recettes

Demandes de logement social traitées par le service : **1846**

Décisions de financement 2017 Parc public:

- nouveaux logements sociaux : **183** dont **62** très sociaux
- logements sociaux réhabilités : **2485**
- démolition : aucune

Décisions de financement 2017 parc privé :

- Propriétaires occupants : **151**
- Propriétaires bailleurs : **25**

Accession sociale à la propriété : **8** logements vendus.





Des interventions variées au service du handicap

Le Mans Métropole met en œuvre des moyens pour favoriser l'autonomie des personnes handicapées et la participation de celles-ci à la vie de la cité en menant des actions d'information, de coordination, de concertation et de sensibilisation de la population et des services internes permettant de couvrir les grands domaines du quotidien.

Poursuivre les actions transversales

La Mission Handicap mutualisée entre Le Mans Métropole, la ville centre et son CCAS, intervient dans différents domaines :

- Veille réglementaire avec transmission de l'information aux services de la Ville du Mans et de la Métropole,
- Rôle "ressource" auprès de la population et des associations de personnes handicapées (une centaine d'interventions annuelles en vue de résolutions de problèmes)

- Participation au Plan local de l'habitat avec le service Habitat Logement et les bailleurs sociaux en vue de développer, recenser et faire connaître l'offre de logements adaptés.
- Faciliter l'accès aux équipements communautaires pour tous en collaboration avec les différents services et les associations de personnes handicapées.

Développer l'accessibilité des services et de l'espace publics

- **Création d'une page Handicap sur le site internet de Le Mans Métropole** lemansmetropole.fr/citoyen/le-vivre-ensemble/le-handicap/ (informations sur les déplacements, l'accessibilité, l'école, le logement, les services, les loisirs, les journaux).

- **Représenter Le Mans Métropole au niveau national**

- Participation à trois journées de travail avec le Cerema (Établissement public à caractère administratif (EPA), sous la tutelle conjointe du ministère en charge du développement durable et des transports et du ministère en charge de l'urbanisme) dans le cadre du suivi du schéma directeur d'accessibilité des transports – agenda d'accessibilité programmée (SdAP) et de la réalisation d'un guide de recommandations des points d'arrêts bus et cars accessibles à tous.

- Suivre la réalisation du schéma directeur d'accessibilité des transports,

- agenda d'accessibilité programmée et des agendas d'accessibilité programmée pour la Ville du Mans et Le Mans Métropole pour les établissements recevant du public (ERP) et les Installations ouvertes au public (IOP) en partenariat avec la mission mobilité transport de la direction du Développement Urbain et le service

de l'architecture et des régies techniques de la direction de l'Environnement.

- **Permettre la mutualisation de matériels spécifiques "Handicap"**

Achat de matériel spécifique destiné à faciliter la participation des personnes handicapées à la vie de la Cité grâce à la création d'une ligne investissement dédiée à la mission Handicap en 2017 : achat d'une rampe amovible disponible sous forme de prêt, achat de trois grilles antidérapantes destinées à faciliter le cheminement piéton sur de la pelouse ou du gravier, achat d'un scooter électrique d'intérieur mis à disposition de la médiathèque Louis-Aragon.

- **Faciliter l'accès des personnes sourdes aux services communautaires** grâce à la mise à disposition d'un interprète en langue des signes française.

- **Améliorer le déplacement des personnes non et malvoyantes** sur l'ensemble du territoire de Le Mans Métropole au travers de la mise à disposition de télécommandes pour activer les feux sonores. Au 31 décembre 2017, 49 télécommandes ont été mises à disposition.

Les points forts du CA 2017

- La poursuite de la politique de modération fiscale avec une évolution limitée à +0,5% des taux de fiscalité locale.
- Un volume d'investissements proprement dits (acquisitions et travaux) de **42,805 M€** en montant consolidé tous budgets pour un taux d'exécution de **70,39%**.
- Une maîtrise des **dépenses de fonctionnement** dont l'augmentation est limitée à **+0,89%** pour le budget principal (après retraitement des éléments exceptionnels, équilibrés en dépenses et recettes, et neutralisation du transfert de la compétence Promotion du tourisme).
- Un bon niveau de recettes globales d'investissement (autofinancement, FCTVA, subventions...) permettant de financer l'intégralité des investissements (budgets principal, développement économique et transports).
- **Une diminution de l'encours de dette de près de 170 M€ pour l'ensemble des budgets depuis 2007.**
- Une **solidarité communautaire** toujours renforcée en faveur de chacune des communes membres d'un montant total de **5,265 M€**, grâce notamment aux reversements effectués consécutivement à l'évolution de la fiscalité professionnelle de zone et à la redistribution du montant net attribué à l'ensemble intercommunal au titre du Fonds national de péréquation (FPIC).
- Les communes entrées dans la communauté urbaine au 1^{er} janvier 2017 (Chaufour-Notre-Dame, Fay, Pruillé-le-Chétif, Saint-Georges-du-Bois et Trangé) ont enregistré les premiers versements des **dotations de solidarité/neutralité** dont bénéficient également les communes entrées en 2013 (Aigné, La Milesse, Ruaudin et Saint-Saturnin). Le montant total représente **2,197 M€**.

Le succès des ventes aux enchères

La vente en ligne du matériel réformé de Le Mans Métropole continue de rencontrer un réel succès.

Six sessions de vente ont été organisées en 2017, portant sur une diversité de matériels (à titre d'exemples : camion-benne, mini-pelle, petit matériel d'entretien des espaces verts, ...).

Ces ventes ont fait l'objet de 1 199 enchères par 208 enchérisseurs pour 124 articles publiés.

Ainsi, 110 produits ont trouvé preneurs, générant une recette de 149 686 €.

Parmi les 100 acheteurs, 54 proviennent du département de la Sarthe.

	Budget principal	Budget Eau	Budget Assainissement	Total
Nombre d'articles proposés	111	11	2	124
Nombre d'articles vendus	97	11	2	110
Recettes	132 797€	15 650€	1 239€	149 686€

L'exécution budgétaire en quelques chiffres

- En 2017, Le Mans Métropole a reçu **16 338** factures (tous budgets confondus).
- Leur délai moyen de traitement est de **16,16** jours (délai entre la date de réception dans la collectivité et leur mandatement).
- **18 994** mandats de paiement ont été émis au cours l'exercice 2017.
- Le délai global de paiement moyen - intégrant le délai de traitement des services du comptable public - constaté pour la collectivité est de **24,59** jours et se situe à l'intérieur du délai réglementaire de 30 jours (en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2010).
- Pendant la même période **5 479** titres de recettes ont été émis.

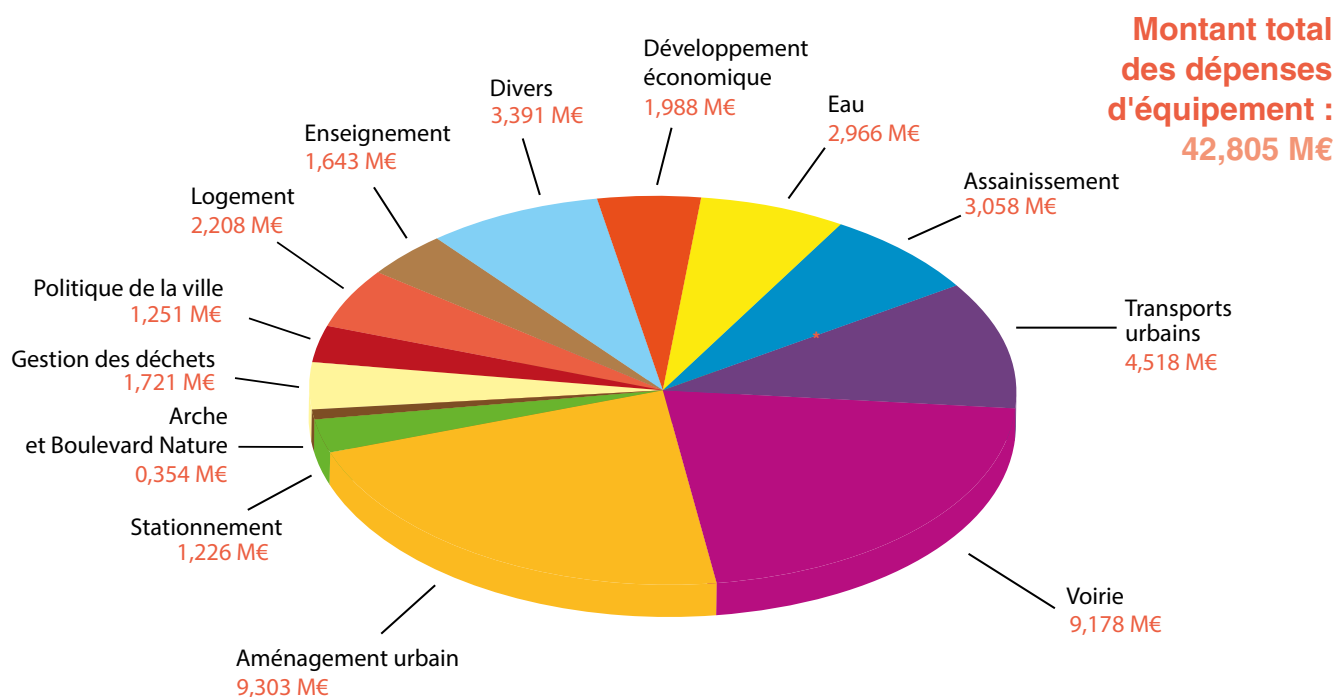
Les dépenses d'investissement consolidées tous budgets

■ Des investissements structurants et créateurs de richesses futures

Avec un montant total d'investissement de **42,805 M€** en 2017, la communauté urbaine a poursuivi ses actions d'aménagement urbain et d'investissements créateurs de richesse nécessaires à l'attractivité et au développement de son territoire élargi à 19 communes. Les opérations d'amélioration et de modernisation du cadre de vie des habitants se sont renforcées dans les différents domaines de compétences de la Collectivité.

Voirie	9,178 M€	Enseignement	1,643 M€
<ul style="list-style-type: none"> Éclairage Signalisation Travaux de voirie 		<ul style="list-style-type: none"> Bâtiments scolaires situés dans les ZAC Enseignement supérieur et recherche 	
Aménagement urbain	9,303 M€	Divers	3,391 M€
<ul style="list-style-type: none"> Aménagement de centres-bourgs, acquisitions foncières Urbanisme et réserves foncières Création et équipement des zones d'aménagement concerté 		<ul style="list-style-type: none"> Gestion des rivières Syndicat Mixte des 24 heures Participation au Service départemental d'incendie et de secours Création et extension des cimetières communautaires Commerce et marchés de plein vent Stationnement des gens du voyage Patrimoine communautaire Informatique et telecoms 	
Stationnement	1,126 M€	Développement Économique	1,988 M€
<ul style="list-style-type: none"> Parkings 		<ul style="list-style-type: none"> Interventions économiques Bâtiments industriels et commerciaux 	
Arche et Boulevard Nature	0,354 M€	Eau - Assainissement	6,024 M€
<ul style="list-style-type: none"> Aménagements des espaces Acquisitions foncières 		<ul style="list-style-type: none"> Entretien et renouvellement des réseaux 	
Gestion des déchets	1,721 M€	Transports Urbains	4,518 M€
<ul style="list-style-type: none"> Acquisitions de matériel Travaux dans les déchèteries 		<ul style="list-style-type: none"> Achat de bus Tramway Bus à haut niveau de service - BHNS 	
Politique de la Ville	1,251 M€		
<ul style="list-style-type: none"> Aménagements urbains dans les quartiers ANRU (Ville du Mans, Allonnes et Coulaines) 			
Logement	2,208 M€		
<ul style="list-style-type: none"> Construction et réhabilitation de logements 			

Dépenses d'investissement par secteur d'activité (chiffres en millions d'euros, mouvements réels).





Les ratios financiers de Le Mans Métropole, d'après le compte administratif 2017

Le compte administratif est un document qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes effectivement réalisées au cours de l'exercice.

Voici quelques ratios que l'agglomération doit porter à la connaissance du public conformément à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Ratio n°	Informations financières - ratios	Compte Administratif 2017 (1)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	572 €/h
2	Produit des impositions directes / population	434 €/h
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	772 €/h
4	Dépenses d'équipement brut / population	152 €/h
5	Encours de la dette / population	353 €/h
6	Dotations globales de fonctionnement / population	96 €/h
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	37,95 %
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	80,61 %
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	19,70 %
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	45,68 %

(1) Données corrigées des doubles comptes propres à la Communauté urbaine, à la Ville du Mans et à son CCAS au titre de la mutualisation des frais de personnel.

Les marchés publics en quelques chiffres

Le Pôle Marchés et Achats Publics conduit les achats de Le Mans Métropole et de sa Ville Centre en application des dispositions relatives à la mutualisation fonctionnelle des services de ces collectivités.

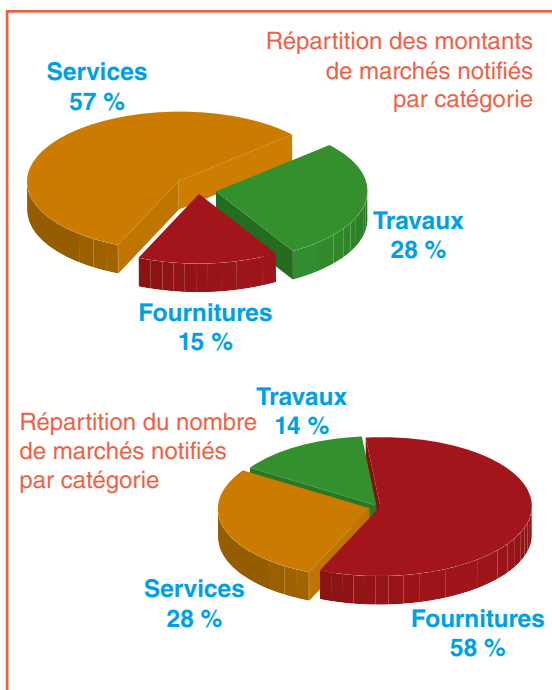
À ce titre, 180 procédures ont été gérées en 2017.

Par ailleurs des groupements de commandes existent entre Le Mans Métropole la Ville Centre et son CCAS. En 2017 le groupement de commandes constitué notamment avec les communes membres de la communauté urbaine et divers organismes locaux au titre des accords

cadres énergie (gaz et électricité) regroupe jusqu'à 29 membres

Au seul titre de Le Mans Métropole, 421 marchés publics notifiés en 2017, pour un montant total de **84,59 M€ HT**, se répartissant comme suit :

- **23,93 M€ HT** correspondant à 58 marchés de travaux
- **12,97 M€ HT** correspondant à 244 marchés de fournitures
- **47,69 M€ HT** correspondant à 119 marchés de services



Quelques exemples de marchés importants notifiés en 2017

Station d'épuration de la Chauvinière	59 873 875€ HT
Marché public global de performance portant sur l'exploitation d'une station d'épuration, la conception et la réalisation d'une unité de méthanisation puis l'exploitation de l'ensemble des équipements	
Site ACTISUD - déconstruction partielle de bâtiment et réhabilitation de façades	
Déconstruction	270 725 € HT
Gros œuvre – Voirie et réseaux divers	159 327 € HT
Bardage métallique	189 000 € HT
Menuiseries extérieures	64 010 € HT
Commune de Rouillon - aménagement de la VC 246 :	
Éclairage public et Haut débit	119 926 € HT
Voirie	389 065 € HT
Aménagements paysagers	70 387 € HT
ZAC des Hunaudières à Ruaudin - aménagement du secteur E :	
Voirie	349 986 € HT
Assainissement	97 059 € HT
Éclairage public / Télécom	55 713 € HT
Commune de Mulsanne - travaux d'amélioration de l'éclairage public	405 648 € HT
Parking place de la République – Le Mans Travaux de peintures intérieures	608 743 € HT
Fourniture d'électricité et prestations de services associées – Montant estimatif avec acheminement et diverses taxes incluses - En groupement de commande à 29 membres	28 800 000 €

Assurances et risques

Les contrats d'assurances conclus par la collectivité portent sur la responsabilité civile, les dommages aux biens, la flotte automobile, les expositions/manifestations, l'assurance dommage ouvrage, la protection juridique des agents et des élus. Le montant total des primes s'élève à 475 000 € pour Le Mans Métropole en 2017. Les recettes liées aux indemnisations par les assureurs et aux recours exercés directement par le service contre les responsables des dommages s'élèvent à plus de 300 000 € en 2017.

Les délégations de service public de Le Mans Métropole :

Objet du contrat de DSP	Exploitant	Durée du contrat	Echéance du contrat
Assainissement sur la commune de Champagné (DSP reprise en régie à l'échéance)	VEOLIA	5 ans 1/2	31/12/2017
Restaurant administratif de la Chauvinière	COMPASS	5 ans	31/07/2018
Office de Tourisme et Syndicat d'Initiative (OTSI)	SEM LE MANS EVENEMENTS	5 ans ½	31/12/2018
Distribution de l'électricité	ERDF	25 ans	30/06/2019
Camping Le Pont Romain à Yvré l'Evêque	ESPACE RECREA	7 ans	31/12/2019
Assainissement sur les communes de l'ex Communauté de communes de l'Antonnière (Aigné, La Milesse, Saint-Saturnin)	VEOLIA	12 ans	30/06/2021
Stationnement	SEM CENOVIA	8 ans	31/12/2022
Assainissement sur Saint Georges du Bois *	VEOLIA	12 ans	22/11/2023
Centre de traitement des déchets organiques	Société Compostage et Valorisation du Mans (VEOLIA)	15 ans	4/01/2024
Crématorium du Mans	SAS Crématorium du Mans (OGF)	8 ans	31/12/2024
Réseau de Transport Public Urbain et des Mobilités	SEM SETRAM	7 ans	31/12/2024
Usine de valorisation énergétique des déchets – unité de traitement des mâchefers	SYNER'VAL (VEOLIA)	15 ans	30/09/2031
Crématorium de Ruaudin	SARL SOGECh	25 ans	31/03/2036
Chauffage urbain	SYNER'GIE (DALKIA)	24 ans	30/09/2040
Distribution de gaz	GRDF	30 ans	31/12/2046

* La compétence assainissement sur la commune Saint-Georges du Bois était assurée par le syndicat des Hayes (regroupant les communes de Saint-Georges du Bois- à laquelle s'est substituée LMM au 1^{er} janvier 2017- et Etival) au travers d'un contrat de DSP avec Véolia.

Le Syndicat des Hayes a été dissous au 31 décembre 2017, par arrêté préfectoral du 12 décembre 2017. Le syndicat conserve néanmoins sa personnalité morale pour les seuls besoins de sa dissolution jusqu'au 30/06/2018.

Le contrat de DSP avec VEOLIA se poursuit jusqu'à son échéance (22 novembre 2023) avec les deux autorités dorénavant compétentes pour l'assainissement, soit Le Mans Métropole et la Communauté du Val de Sarthe.



© Adobe Stock

La poursuite du désendettement

L'encours de dette bancaire consolidée (budgets principal et annexes) de Le Mans Métropole s'élève au 31 décembre 2017 à 317,381 M€ dont 271,943 M€ au titre des seuls budgets principal et transports urbains.

Pour financer les investissements réalisés en 2017 à hauteur de 42,805 M€ (tous budgets), le recours à l'emprunt nouveau n'a pas été nécessaire.

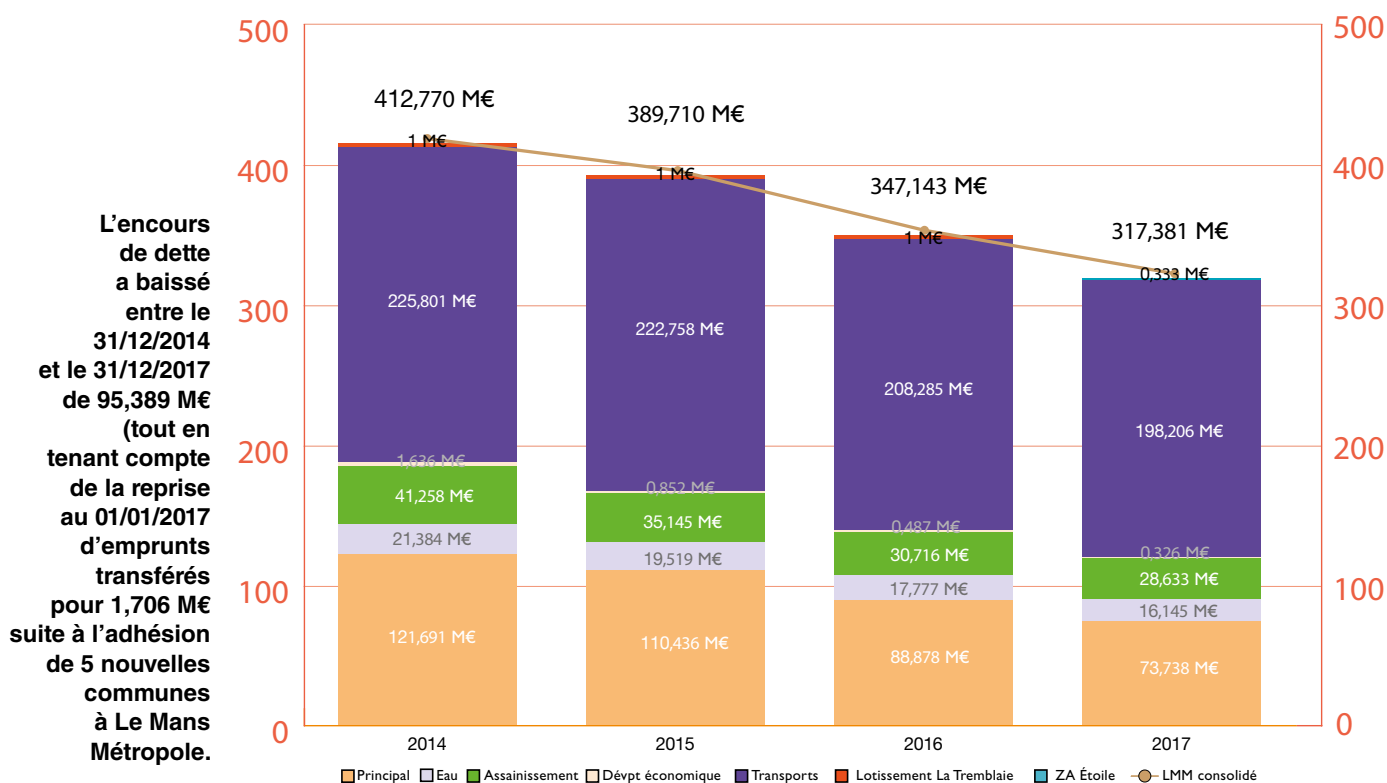
Ainsi, l'encours consolidé est en diminution globale de -30,429 M€ par rapport au 31 décembre 2016, dont 5,537 M€ de remboursements anticipés (tous budgets).

L'annuité de la dette a augmenté de 1,176 M€ entre 2016 et 2017 dû essentiellement au remboursement du capital de l'emprunt du budget "Tremblaie" (1 M€) ainsi qu'à l'augmentation du remboursement en capital du budget Transports suite à la consolidation de deux emprunts fin 2016.

Encours de dette bancaire au 31 décembre 2017

Le graphique ci-dessous met en évidence la part de l'encours de dette pour chaque budget. Les évolutions illustrent les cycles d'investissement de la Collectivité.

Il est observé que la dette de la comptabilité annexe du Développement économique est récupérable par le biais des loyers et des produits de cessions, tandis que les budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement s'équilibrent grâce aux redevances perçues auprès des usagers.



Une gestion prudentielle

Le stock total d'emprunts de Le Mans Métropole est positionné au 31/12/2017 à 56,78 % sur taux fixe, et à 43,22% sur taux variables et révisables.

La Collectivité ne dispose pas dans son encours de produits dits "toxiques", qui seraient adossés à des indices ou devises très fluctuants avec par exemple un risque de devises. Ainsi, au regard

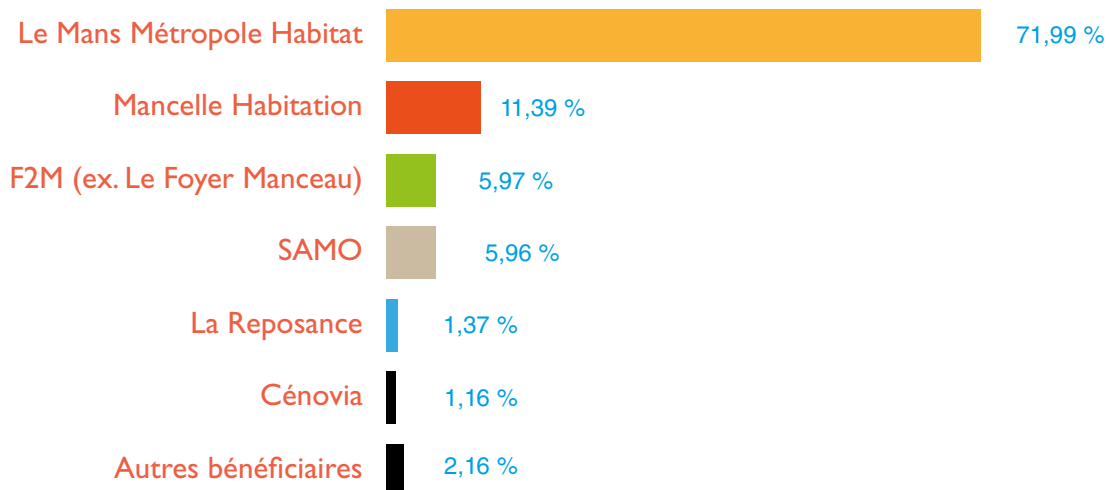
de la charte Gissler qui classe les emprunts selon leurs degrés de risque, 96% de l'encours de dette est positionné en risque minimal 1A.

Enfin, Le Mans Métropole conserve une diversification de ses prêteurs pouvant constituer une garantie face aux conséquences de l'instabilité des marchés financiers.

Encours et répartition de la dette garantie

L'encours de dette garantie s'établit à **269,802 M€** au 31 décembre 2017, dont 263,568 M€ relatifs au financement d'opérations de logement social.

Principaux organismes bénéficiant de la garantie Le Mans Métropole



Deux principaux ratios de plafonnement de la dette garantie sont fixés par la loi :

1. Le plafonnement à 50% des annuités de la dette communautaire et garantie par rapport aux recettes réelles de fonctionnement. Il s'établit pour Le Mans Métropole à 16,50 %.
2. La règle de division des risques selon laquelle les annuités garanties au profit d'un même bénéficiaire ne peuvent dépasser au cours d'un exercice donné 10% de la capacité à garantir (soit 5% des recettes réelles de fonctionnement). Toutefois, cette règle prudentielle ne s'applique pas pour les opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements réalisées par des organismes d'habitations à loyer modéré ou les sociétés d'économie mixte. Au-delà de cette exception, tous les organismes bénéficiaires d'une garantie de la Collectivité se situent en dessous de 5 %.

EN BREF

- 108 contrats de prêts en cours d'amortissement
- Une capacité de désendettement de 4 ans et 1 mois tous budgets confondus
- Une durée de vie résiduelle de la dette de 14 ans et 2 mois (14 ans et 9 mois en 2016)
- Un taux moyen de 2,13% (2,05% en 2016)
- Aucun emprunt nouveau en 2017
- Une diminution du capital des emprunts de près de 170 M€ depuis 2007.

Le Mans Métropole

Communauté urbaine

Une étoile autoroutière

Avec l'autoroute A28, Le Mans Métropole est devenue le centre d'une étoile autoroutière à sept branches. Une situation géographique exceptionnelle sur un axe majeur reliant la Grande-Bretagne et l'Europe du Nord à l'Europe du Sud, la rapprochant singulièrement de ses voisins : Tours n'est plus qu'à 50 mn, Rouen à 1h45, Bordeaux à 4h15...



Contact

Le Mans Métropole - communauté urbaine

CS 40010
72039 Le Mans cedex 9
Téléphone : 02 43 47 47 47

www.lemansmetropole.fr



Vu pour être annexé à la délibération n°6
du Conseil Municipal du 20 septembre 2018

Pour le Directeur Général empêché
l'Agent du Service des Assemblées
et de la Réglementation

Compétences

Urbanisme et aménagement urbain

Plu - Zac
Permis de construire
Opérations d'aménagement
Scot, réserves foncières

Propreté

Ordures ménagères
Collecte sélective
Valorisation des déchets
Nettoisement

Mobilité

Transports en commun
Circulation
Voies cyclables
Boulevard Nature

Développement économique

Création de zones d'activité
Accompagnement
de l'enseignement supérieur,
la recherche, l'innovation
Promotion du tourisme
Insertion par l'activité (Plie)

Voirie et aménagement

Voirie
Stationnement
Éclairage public
Espace public

Eau et Assainissement

Eau potable
Assainissement

Développement durable

Transition énergétique
Plan Climat Energie
Réseau de chaleur urbain

Aménagement du territoire

Politique de la ville
Coordination des dispositifs
contractuels Europe - Etat - Région
Contrat d'agglomération
Logement
Accueil des gens du voyage
Arche de la Nature